

16^e année - Nouvelle série

c.m.
revue mensuelle

N° 129/Janvier 1985

**HOMMAGE
A WILLY PEERS**

Jean-Marie Simon
L'enseignement
à l'encan

Pacte scolaire
Quelle révision ?

Baudouin Petit
Sécurité sociale et
gestion de la santé

Rosine Lewin
Santé, travail,
chômage

Paul Marcus
La grève
des mineurs
britanniques

P. Granville
Nicaragua

Questions sur
L'ECOLE
la SANTE



**cahiers
marxistes**

Sommaire

Nous avons perdu un grand ami, Willy Peers Témoignages de Claude Renard et Walter Burniat	p. 1
Jean-Marie Simon L'enseignement à l'encan	p. 6
Débat à Angleur Pacte Scolaire : quelle revision ?	p. 15
Rosine Lewin Santé, travail, chômage	p. 22
Baudouin Petit Rationnement, gaspillage ou autogestion de l'assurance-maladie	p. 28
Paulo Marcus Pour mieux comprendre la grève des mineurs britanniques	p. 39
Patrice Granville Le nouveau Nicaragua et Reagan II	p. 47
En diagonale : Deux vies, deux univers	p. 63
Média : ça bouge	p. 54
Des grosses ficelles au câble	p. 56
Livres — Les droits des citoyens les plus démunis	p. 59
— Nicaragua	p. 60
En revue : Profession : Juge, dans la R.N.	p. 61

Le dessin de couverture a été réalisé par Agnès (7 ans).

Comité de patronage :

Edmond Dubrunfaut, Augustin Duchateau, Robert Dussart, René Noël, Roger Somville.

Comité de rédaction :

Jacques Aron, Jean Blume, Francis Chenot, Claudine Cyprés, Pascal Delwit, J.M. De Waele, Pierre Gillis, Serge Govaert, J.J. Heirwegh, Rosine Lewin, Jacques Moins, Jacques Nagels, Marc Rayet, Claude Renard, Christian Vandermotten, J.P. Vankeerberghen, Benoit Verhaegen.

Rédacteur en chef : Rosine Lewin.

Edité sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte.

Supplément aux « Cahiers Marxistes » N° 129 — Janvier 1985

cahiers marxistes

Revue fondée en 1969

Index
récapitulatif
pour 1984

QUESTIONS POLITIQUES GENERALES

	N°	Mois
Rosine Lewin — Lutte pour le désarmement et défense des droits de l'homme : quels rapports.....	120	janvier
Table ronde : Le mouvement syndical face aux nouvelles technologies, avec Marc Rayet, Albert Carton, Claudine Cypès, Gilbert Eggermont et Gérard Valenduc.....	123	avril-mai
Jacques Nagels — Réflexions sur l'Etat et le pouvoir.....	126	octobre

POLITIQUE INTERIEURE ET PROBLEMES SOCIO-ECONOMIQUES

Jacques Moins — Bruxelles malade de l'Etat belge.....	120	janvier
Le 1 ^{er} congrès fédératif du PCB.....	120	janvier
Débat : La défense des droits acquis : égoïsme ? corporatisme ? solidarité ?.....	121	février
Débat : id. suite.....	122	mars
Rosine Lewin — Recherches syndicales : Le besoin de (re)devenir acteurs de la vie sociale.....	121	février
Le forum de Charleroi des Jeunes communistes.....	122	mars
Hommage à Pierre Joye — Trusts et holdings en Belgique — L'agro-alimentaire.....	123	avril-mai
Jef Turf — Une Flandre différente.....	123	avril-mai
Roel Jacobs — Pour situer le débat sur la sécurité sociale.....	124	juin
Pierre Beauvois — Comment financer la sécurité sociale ?.....	124	juin
André Beauvois, Rosine Lewin, Jean Vanlaer — Dossier : après le scrutin européen, quelles perspectives politiques.....	125	sept.
Jacques Aron — L'action et l'idéologie des mouvements urbains à Bruxelles.....	125	sept.
Matéo Alaluf — Recherche sur le travail et évolution de la classe ouvrière. Expliquer ou infléchir les rapports sociaux ?..	126	octobre
Deux lettres à propos de l'effet Happart (voir n° 125) de Robert Dussart et Roel Jacobs.....	126	octobre
Rosine Lewin — Nouvelles pauvretés, un produit de la crise et de la politique d'austérité.....	127 -128	nov.-déc.
Un sondage des C.M.....	127 -128	nov.-déc.

POLITIQUE INTERNATIONALE

Brigitte Verdière — Les Etats-Unis en Amérique centrale : Nicaragua, le véritable objectif.....	120	janvier
Marcello Ossandon — Le Chili et la CEE.....	121	février
Rosine Lewin — La révolution cubaine et les catholiques.....	122	mars
Jacques Moins — Demain, quelle Europe ?.....	124	juin
Françoise Nice — La Grande-Bretagne « modèle » néo-libéral	125	sept.
Jimmy Lampião — Economie et politique de la faim dans le nordeste brésilien.....	125	sept.
Xavier Zeebroek — Les idées reçues sur l'URSS : de la kremlogie à la soviétophagie.....	127 -128	nov.-déc.

CULTURE

	N°	Mois
K. Lara — A la recherche d'un équilibre, l'artiste-peintre toulonnais Jean Leroy.....	122	mars
Hommage à Pierre Joye — Critiques cinématographiques.....	123	avril-mai
Jacques Aron — L'action et l'idéologie des mouvements urbains à Bruxelles.....	125	sept.
Jacques Moins — L'avenir de l'audio-visuel.....	126	octobre
Débat : Théâtre-action. Pourquoi ? Comment ?.....	127 -128	nov.-déc.

QUESTIONS D'HISTOIRE

Paul Aron — Recherches critiques sur le PCF - Notes de lecture.....	123	avril-mai
Rosine Lewin — Les années 38-41. N° spécial des « Cahiers » d'histoire de l'Institut (français) de recherches marxistes consacré à l'analyse des années difficiles du PC français - Notes de lecture.....	123	avril-mai
Rosine Lewin — L'IC et l'Etat, par Serge Wolikow.....	123	avril-mai
Jean Bosquet — La trop courte vie de Jean Guillissen -1914-1942.....	124	juin

DOCUMENTS ET TABLE RONDE

Témoignages sur le Nicaragua.....	120	janvier
Débat : La défense des droits acquis : égoïsme ? corporatisme ? solidarité ? Réponse de Robert Dussart du mouvement écolo, de Pierre Gillis, de François Martou, de Claude Renard, de Willy Thijs, de Jeanine Wijnants, de Jacques Yerna.....	121	février
Réponses de Philippe Busquin, Albert Faust.....	122	mars
Le PCB propose un pacte fédéral démocratique.....	122	mars
Table ronde : Le mouvement syndical face aux nouvelles technologies; avec Marc Rayet, Albert Carton, Claudine Cyrès, Gilbert Eggermont et Gérard Valenduc.....	123	avril-mai
Manifeste européen du parti communiste.....	123	avril-mai
Dossier : « Après le scrutin européen, quelles perspectives politiques », par André Beauvois, Rosine Lewin, Jean Vanhaer.....	125	sept.
Débat : Théâtre-action. Pourquoi ? Comment ?.....	126 -127	nov.-déc.
Le sondage des C.M.....	126	octobre
	127 -128	nov.-déc.

EN DIAGONALE

Pascal Delwit — Le mouvement étudiant face au projet Gol....	120	janvier
Marc Rayet — Micro-électronique : les conseils du Conseil....	120	janvier
Susa Nudelhole — Du siège de Tripoli aux canons du « New Jersey ».....	120	janvier
L'actualité de Karl Marx.....	120	janvier
Léo Tindemans entre deux pressions.....	121	février
Uruguay-Belgique, un document de Justice et Paix.....	121	février
Rosine Lewin : « Au four ».....	121	février
J.-M. — Un nouveau sigle à retenir : I.E.M.....	122	mars
Rosine Lewin — Néo-libéraux et droit de grève.....	122	mars
Rosine Lewin — Derrière Ubu, le plomb.....	124	juin

Familles 2000.....	124	juin
J-P Vankeerberghen — Abus.....	124	juin
Une Suisse accueillante.....	124	juin
Une affaire burlesque et dangereuse (Pégarde).....	125	sept.
Jacques Moins — Extraditions.....	125	sept.
Faillites : les curateurs et le reste.....	125	sept.
Rosine Lewin — Exilés.....	125	sept.
Serge Govaert — Links fête ses 25 ans.....	125	sept.
Susa Nudelhole — Revitaliser l'U.E.O.....	125	sept.
Rosine Lewin — Brûlants, le gaz et l'électricité.....	126	oct.
Rosine Lewin — Marxisme et Vatican.....	126	oct.
Le terrorisme contre la démocratie.....	127 -128	nov.-déc.
Chimie prospère et musclée.....	127 -128	nov.-déc.

LIVRES RECENCES

	N°	Mois
La participation des émigrés italiens à la résistance belge, par Anne Morelli.....	120	janvier
Femmes d'Europe et du Tiers-Monde : quelle solidarité ?, par A.-M. Lizin.....	120	janvier
Un gendarme Don Quichotte, par François Raes.....	120	janvier
Chances et risques pour un peuple : Eglise-Wallonie, par Jean E. Humblet et Tony Dhanis.....	120	janvier
L'étoile et le fusil, par Maxime Steinberg.....	121	février
Un scénario égalitaire, par Robert Leroy.....	121	février
Le Congo et la découverte de l'indépendance, par Hubert Galle et Yannis Thanasekos.....	121	février
1940 - Le grand exode, par J. Vanwelkenhuyzen et Jacques Dumont.....	121	février
La production sociale des femmes, par Géry Coomans.....	122	mars
Les Wallons et la réforme de l'Etat, par Freddy Joris.....	122	mars
Les mercenaires, par Serge Dumont.....	122	mars
L'étoile et le fusil - 1942, les cents jours de la déportation des Juifs, par Maxime Steinberg.....	124	juin
Deux cents millions de voix, par Jean Vanlaer.....	125	sept.
Des taupes dans l'extrême-droite. La sûreté de l'Etat et le W.N.P.....	125	sept.
Pour une éthique dans un univers technicien, par G. Hottois.....	126	oct.
Un « dossier Colruyt » qui déborde Colruyt.....	126	oct.
La culture contre la démocratie, par Mattelart et Delcourt.....	127 -128	nov.-déc.
Langues et démocratie en Afrique noire, par Guy De Boeck.....	127 -128	nov.-déc.
L'effet Le Pen - dossier présenté et établi par Edwy Plenel et Alain Rollat.....	127 -128	nov.-déc.

ACTUALITE

Martens et le chaos.....	123	avril-mai
Le 29 avril à Florennes : une chaîne humaine.....	123	avril-mai

Nous avons perdu un grand ami

Notre ami Willy Peers est mort soudain le 30 novembre dernier, à la Maternité de Namur, entre deux consultations de gynécologie.

Les Cahiers marxistes perdent en lui un ami fidèle et attentif, membre de leur comité de patronage.

Claude Renard et Walter Burniat évoquent ici sa haute stature, son rayonnement de médecin progressiste, de marxiste, de lutteur lucide et généreux pour une société juste et fraternelle.

D'autres témoignages paraîtront dans les prochains C.M.



UN GRAND INTELLECTUEL, UN MARXISTE

C'est avec consternation que nous avons appris la mort de Willy, foudroyé sur les lieux mêmes de son travail, dans cet hôpital de Namur où son expérience de gynécologue et ses convictions marxistes militantes l'avaient conduit à payer de sa personne, avec un courage hors du commun, dans la lutte pour la dépénalisation de l'avortement.

A notre tristesse devant cette perte se mêle le sentiment de fierté que partagent tous les communistes de Belgique en songeant à ce que ce grand intellectuel, membre de leur parti, a fait durant sa trop courte vie pour aider le mouvement ouvrier et démocratique à changer la société. Car c'est bien à cette tâche qu'il s'était attelé en attachant d'abord son nom à l'introduction en Belgique de l'accouchement sans douleur et, plus tard, au combat contre une législation inique et rétrograde en matière d'avortement.

Au-delà de cet aspect humaniste de son activité professionnelle, Willy voyait clairement que le problème posé était celui de l'émancipation de la femme qui est une des clés des transformations sociales nécessaires à notre époque. Et c'est d'ailleurs la même vision des choses que l'on retrouvait dans sa participation constante et active à la lutte pour une véritable politique de santé, politique inconciliable avec l'aggravation actuelle de toutes les injustices sociales.

L'opinion publique ne s'est pas trompée sur le sens profond de l'action du docteur Peers et sur la noblesse de ses idéaux. On put le vérifier quand, avec des centaines de milliers de femmes, les organisations ouvrières et démocratiques se mobilisèrent en 1973 pour imposer sa libération. Le temps n'a pas effacé ce souvenir. Willy est resté jusqu'à sa mort — et restera demain — le symbole d'un combat humaniste qui, de nos jours, est partie intégrante du combat pour le socialisme. Nous nous inclinons avec respect devant la mémoire de Willy en présentant à sa veuve, à ses enfants, à tous les siens, les condoléances émues et l'expression de la chaleureuse sympathie des communistes de Belgique.

Claude RENARD.

LA PIPE A CHARBONNÉ...

Nous étions cinq barbus, cinq amis médecins réunis par Willy ce samedi soir des Etats généraux du GERM et assis là, dans l'encoignure d'un escalier du Palais des congrès. Willy Peers devait, le lendemain, au cours de la table ronde « hôpital », intervenir en qualité de médecin hospitalier. Il voulait encore, à la veille du débat, discuter, comprendre, entendre d'autres opinions, d'autres expériences. Pendant trois quarts d'heure nous avons fait le point de nos idées. Nous étions notamment d'accord pour stigmatiser la situation précaire de l'hôpital public, cible de la privatisation. Nous pensions que le débat sur la fonction et la place de l'hôpital dans le système de santé ne devait pas éclipser une situation pressante et menaçante : à la limite, comme on commençait à privatiser le secteur des transports publics, on privatiserait demain entièrement le secteur santé. Les citoyens des villes et des communes — « consommateurs » mal informés — risquaient de se faire dépouiller à plus ou moins brève échéance de « leur » outil sanitaire. L'expérience montrait, hélas, que certains institutions hospitalières gérées par le pouvoir mutuelliste n'étaient pas à l'abri de ce type de dévoiement.

Willy nous a dit, après ces échanges : « Mais c'est un jeune qui doit être à la tribune demain ! Je cède volontiers ma place ».

A vrai dire, mal préparés, je, tu, nous nous sommes gentiment défilés. Ce fut donc Willy qui se prépara à parler le lendemain.

Les héros de nos enfants sont invincibles; dans notre mythologie d'adultes, on se dit de certains amis, de camarades qu'on admire et qu'on aime, qu'ils sont plus simplement « inusables ». Willy, c'est vrai, avait une énergie peu commune. Les internes de l'Université libre de Bruxelles se battaient pour effectuer un stage « chez Peers ». Ils en revenaient conquis, enthousiastes, fabuleusement heureux et... fourbus ! A deux heures de matin, après la césarienne en urgence, Willy improvisait pour eux un « séminaire », une discussion clinique... Avec lui, futurs généralistes, gynécologues, pédiatres, se sont passionnés pour leur métier. Ils ont appris à donner la vie, à la protéger, à en connaître aussi les heurs et malheurs. En toute intelligence et en toute tolérance, Willy suscitait au-delà du cadre strictement professionnel, les questions « pourquoi » et « comment » qui ont émaillé toute sa carrière médicale et politique dans une dynamique de « santé publique ».

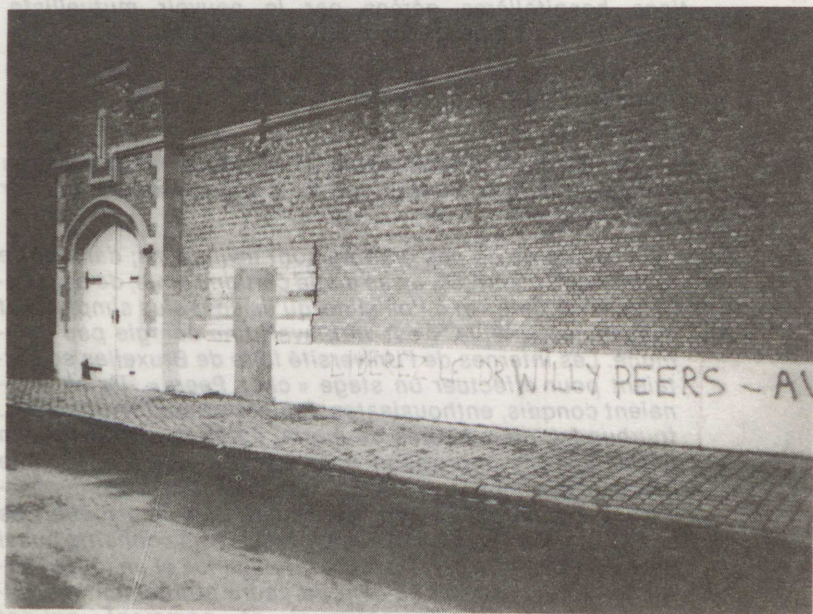
Ceci nous ramène au GERM, ce soir-là, cinq barbus réunis. Willy est reparti avec ses notes, s'appêtant une fois de plus à passer quelques heures de travail nocturne à préparer son intervention du lendemain.

Indestructible, croyions-nous...

Willy est mort à l'hôpital, au travail. Il s'est étendu lui-même pour un moment de repos, après avoir allumé sa pipe. La pipe a charbonné, Willy s'est éteint sans bruit. « Et le monde est plus vide », disait Eluard. Et nous avons un peu froid, et nous nous resserrons les uns auprès des autres, gorgés de tristesse...

Impressionnés aussi, de devoir poursuivre sa lutte « à ce niveau-là » : Willy a placé haut la barre de la justice, de la générosité, de l'humanisme. C'est un stimulant héritage pour ses camarades et ses amis.

Docteur Walter BURNIAT.



LE MOIS PROCHAIN DANS LES CM :

« MISSILES OU PAS MISSILES ? »

Les 7 et 8 janvier 1985, George Shultz et Andrei Gromyko doivent se rencontrer à Genève. Après une longue période de non-dialogue, cette rencontre donne de nouvelles raisons d'espérer en la détente, de lutter contre la course aux armements. Encore qu'il soit assez évident que les négociations à reprendre seront longues et difficiles.

En Belgique, le débat sur l'implantation des euromissiles a pris à la fin de l'année 1984 une ampleur exceptionnelle. Il a confirmé que le mouvement pour la paix avait un impact non seulement sur les forces d'opposition au gouvernement Martens-Gol, mais aussi sur ce gouvernement, au travers surtout du CVP. Lors de la séance d'interpellations à la Chambre, le 5 décembre dernier, le président du CVP a réaffirmé la volonté de son parti (dont il était le seul porte-parole) de ne pas fixer à la fin mars l'échéance ultime pour évaluer les chances de succès de la négociation Est-Ouest. On sait que c'est de cette évaluation que doit dépendre la décision belge d'implanter oui ou non 48 missiles Cruise sur le site de Florennes.

Daniel Fedrigo, député communiste, s'est dit convaincu qu'il existe, ici et maintenant, une majorité politique potentielle pour estimer que la Belgique doit s'abstenir d'implanter, tant qu'il y a de l'espoir qu'auront lieu des négociations pouvant aboutir à un accord. La non-implantation, a encore déclaré Daniel Fedrigo, est la seule position qui soit politiquement défendable si l'on veut donner aux négociations une chance d'aboutir et peser sur elle dans le sens de la paix. Il est clair en effet que si on continue à implanter des missiles, les implantations se feront de part et d'autre et risquent de concerner un nombre croissant de pays.

Nous n'en dirons pas plus cette fois-ci. Notre livraison de février publiera une analyse de *Jan Debrouwere* où seront passés en revue les facteurs qui, sur le plan international comme à l'intérieur de notre pays, conditionnent ce dossier proprement vital : course aux armements nucléaires ou amorçe du désarmement.

L'enseignement à l'encan

La relance par le gouvernement de la guerre scolaire au détriment de l'enseignement public a assurément représenté, en termes macropolitiques, l'événement de la rentrée des classes.

Les implications immédiates et médiates dans le cadre du rapport des forces entre partis et de la problématique des alliances ont tendu à estomper, dans de larges secteurs de l'information, l'impact et le sens globaux des nouvelles mesures restrictives. Celles-ci représentent en fait, à tous les niveaux d'enseignement, de la maternelle au supérieur, le franchissement d'un nouveau seuil qualitatif dans la voie du démantèlement de la formation en tant que service dû à la population.

BUDGET-VÉRITÉ : QUEL BUDGET POUR QUELLE VÉRITÉ ?

Deux chercheurs de l'U.C.L. stigmatisaient naguère en une formule sévère et percutante le caractère malthusien et socialement discriminatoire de notre système scolaire : « Pour un tiers des enfants, les jeux sont faits à 12, voire à 10 ou à 8 ans », « Ce processus d'exclusion frappe tout spécialement les fils de la classe ouvrière ». Un de ces auteurs subversifs s'appelle... Gérard Deprez (1).

Ce constat, qui conserve toute sa pertinence (2), est d'une importance majeure pour aider à saisir les tenants et aboutissants de la politique d'enseignement aujourd'hui menée. Celle-ci s'appuie, nous dit André Bertouille, sur un « budget-vérité » qui, par « un resserrement des options et des choix, ...met l'accent sur les filières essentielles » (3).

Or il faut être conscient que, de source officielle, la filière qui s'impose à 40 % des enfants reste purement et simplement l'abandon du cursus scolaire sans même qu'ils aient achevé le cycle d'études secondaire inférieur, voir primaire (4).

(1) Jean NIZET et Gérard DEPREZ, *Doubler à l'école primaire : une condamnation sans appel*, in *La Revue Nouvelle*, septembre 1973, p. 184-5.

(2) Voir notamment les développements de Jean-Louis LITT, *Origine sociale et scolarité — Les processus générateurs d'inégalité scolaire*, Institut des Sciences Politiques et Sociales, UCL, Louvain-la-Neuve, 1980.

(3) André BERTOUILLE, Ministre de l'Education Nationale, *500 jours à l'Education Nationale*, sans éditeur, 1984, p.57.

(4) Sources : *Etudes et Documents* de la Direction Générale de l'Organisation des Etudes, Service Statistiques et Programmation, n° 11, 1973 - Pierre VAN-

eb 6 Dans ce contexte éducationnel fondamentalement inégalitaire, les mêmes restrictions auront inévitablement un effet différencié en fonction du milieu social des enfants. Dans le cadre du capital-périodes, l'augmentation du nombre d'élèves par classe hypothéquera surtout les chances des plus démunis; eux seuls seront victimes de la réduction drastique des cours d'adaptation; la suppression d'heures de formation artistique et d'éducation physique sera surtout préjudiciable à ceux qui ne peuvent la compenser par le recours au privé ou par l'environnement familial. Dans l'enseignement secondaire, l'élimination des activités d'essai — avec leurs normes préférentielles — et les divers modes de compression du volume de périodes organisables frapperont pour l'essentiel ceux qui sont en droit d'attendre de l'école les moyens d'une émancipation sociale. Bref, dans un système profondément hiérarchisé, à mesure égales, effets inégaux.

-slie En promouvant le credo budgétaire au rang de doctrine pédagogique, la droite fait un choix de société.

-lisme Louis Michel a le mérite d'exposer celui-ci avec clarté : il faut, d'une part, « des hommes et des femmes capables de concevoir avec intelligence » et, d'autre part, « des exécutants intelligents et bien formés » (5). La définition d'une organisation sociale strictement dichotomique faite de dirigeants et de dirigés. Voici le règne de l'intelligence généralisée. Mais à chacun son intelligence. Et, pour la masse, sa mesure sera la docilité.

« GUERRE (DU COURS) DE RELIGION » ET LUTTE DES CLASSES

-noge « Le budget de l'enseignement de l'Etat pourrait être réduit de... 33,1 %, si l'enseignement de l'Etat se contentait des mêmes subsides que l'enseignement subventionné » (6). Cette proposition émane du Secrétariat National de l'Enseignement catholique. Traduisons : les écoles de l'Etat ne disposant pas, quant à elles, d'autres ressources, la portée d'une telle revendication n'est rien moins que la mise à mort de ce réseau,... à moins bien sûr qu'il ne se privatise.

-lme Le raisonnement est de même nature en ce qui concerne l'enseignement communal. Que suggère le PSC pour éponger le déficit de la Ville de Liège ? « L'enseignement libre se contente des subventions de l'Etat. L'enseignement communal, lui, a besoin d'un milliard et demi par an en plus des subventions de l'Etat. Pourquoi ne le demande-t-il pas aussi à sa clientèle ? Pourquoi faut-il que ce soient tous les Liégeois qui paient ? » (7). On ne peut être plus clair : le concept même de service public est frontalement mis en cause.

de 6 D'aucuns pourraient être tentés d'assimiler de tels propos à de simples écarts de langage, de relativiser leur signification compte tenu du contexte passionnel et de n'y voir en conséquence qu'exacerbation

BERGEN, *L'enseignement professionnel — Quelques chiffres*, in *Revue de la Direction Générale de l'Organisation des Etudes*, décembre 1977, p. 5 — *Elèves quittant le cycle d'études — Année 1977*, tableau ronéotype fourni par le Service Statistique et Programmation. Malgré nos efforts réitérés, nous n'avons pu obtenir de données plus récentes.

(5) *Forum*, n° 19-20, décembre 1983, p. 4.

(6) *La Dernière Heure*, 26 octobre 1984.

(7) *La Libre Belgique — Gazette de Liège*, 3 septembre 1984.

polémique. Or, il faut bien constater que, sous la plume très officielle de P. Hazette, alors chef de cabinet du Ministre de l'Education Nationale, à partir de préoccupations différentes, c'est une philosophie analogue qui prévaut : « La vérité du marché oblige le gouvernement à remettre en cause l'existence des canards boîteux. Ce qui est vrai pour l'industrie est vrai aussi pour l'Education Nationale » (8).

Ainsi définie, la logique gouvernementale ne peut que répondre aux aspirations de M. De Staercke, administrateur-délégué et directeur de Fabrimétal, dont l'analyse de la politique d'enseignement exclut toute référence tant au service dû au public qu'à la démocratisation des études : le nombre d'enseignants « a doublé entre 1961 et 1982..., alors que la population des moins de vingt ans a diminué de 1 %. Qui oserait prétendre que la qualité de notre enseignement a plus que doublé en vingt ans ? » (9). Sa conclusion rejoint celle d'André Bertouille (10) : révisons le pacte scolaire pour faire des économies. La rentabilisation capitaliste le veut ainsi.

Observons ici un temps d'arrêt pour prévenir les équivoques trompeuses et les amalgames simplistes.

La stratégie de la hiérarchie catholique et du PSC représente incontestablement une pièce importante du dispositif mis en place contre le service public de l'enseignement. Elle n'est toutefois pas la seule : au sein du PRL, l'étendard de la laïcité s'est révélé de bien peu de poids au regard de la philosophie économique et sociale. Le retour à la loi de la jungle ne passe plus mécaniquement par la lutte pour l'âme de l'enfant.

Par ailleurs, les enseignants du « libre », les parents qui font confiance à ce réseau ne peuvent être tenus pour individuellement responsables de cette stratégie. Là aussi, les contradictions idéologiques sont profondes et ce serait faire le jeu de la réaction et du cléricisme que d'assimiler au patronat catholique ceux qui, bien souvent, sont victimes de sa surexploitation.

Enfin, les atteintes au pouvoir d'achat, à l'emploi, aux conditions de travail frappent aveuglément et un certificat de baptême n'immunise pas contre la loi du profit. Tôt ou tard, ces données objectives devront l'emporter sur les méfiances ataviques et sur le mirage personnaliste du « bien commun ». Et cette échéance, il faut la préparer.

Toutefois, comme le disait Jean Jaurès, « rien ne détourne plus de l'idéal que de le construire en dehors des réalités ». Les réalités, c'est — pour s'en tenir aux données ministérielles, qui se limitent astucieusement aux emplois statutaires : la perte de 166 emplois dans le réseau de l'Etat, correspondant à une diminution de 2.193 élèves; le gain de 798 emplois dans le « libre », avec 2.703 élèves en moins; la suppression de 429 emplois dans le réseau officiel subventionné, en relation avec une perte de 4.688 élèves. Tout tronqués qu'ils soient, ces chiffres ne peuvent occulter le déséquilibre.

De plus, les thuriféraires les plus ardents du capital-périodes admettent que, dans le cadre de la rationalisation, ce système qu'ils

(8) En réponse à un mémorandum des centrales CSC de l'enseignement de Namur.

(9) A la tribune du Cercle Royal Africain, décembre 1984.

(10) *Le Soir*, 29 août 1984.

magnifient pour ses incidences dans les écoles privées catholiques, voire en milieu rural, exerce des effets dévastateurs sur l'enseignement des grosses communes urbaines et des zones industrielles (11). Une manière comme une autre de reconnaître que, les enfants de la classe ouvrière, qui sont déjà de facto — de l'avis de Gérard Deprez lui-même — victimes d'une discrimination, vivront désormais une aggravation de celle-ci.

La guerre (du cours) de religion ne se confond pas avec la lutte des classes, mais en est indissociable.

Dans cette occurrence, il serait tout aussi métaphysique de verser dans un unanimisme qui estomperait l'inégalité de traitement entre réseaux, que de se tromper d'adversaire pour le plus grand profit du gouvernement des droites, dont une des grandes forces est de savoir diviser pour régner.

Il Compte tenu de tous ces éléments, le Parti Communiste récuse la technique du capital-périodes en tant que moyen d'organiser, au nom de la liberté, la mise en concurrence factice des différents éléments de la formation, sous l'épée de Damoclès d'un coefficient réducteur. Il dénonce l'agression perpétrée contre l'enseignement public, tout en refusant de chercher le rétablissement de l'équilibre par une généralisation de l'austérité ou par des compensations illusoire et socialement dramatiques dans un cadre non statutaire. Il exige enfin le réajustement vers le haut, par la mise hors capital-périodes des cours spéciaux indispensables à la formation de tous, en vue d'ouvrir une brèche dans la politique de régression sociale et culturelle.

QUELLE PROLONGATION DE L'OBLIGATION SCOLAIRE ?

La loi du 20 juin 1983 a mis fin à l'anachronisme d'une obligation scolaire fixée à l'âge de 14 ans depuis 1914, malgré l'ampleur des bouleversements scientifiques et technologiques, malgré l'importance des transformations sociales, malgré l'exigence des progrès démocratiques.

Il faut dire et le redire d'emblée pour prévenir toute équivoque dommageable : le mouvement ouvrier n'a cessé de lutter depuis des décennies pour imposer le relèvement de l'âge de l'obligation scolaire dans l'optique de l'abolition des inégalités de classe, du développement massif des qualifications, de la nécessité pour les travailleurs et leurs enfants d'assurer leur épanouissement personnel et de maîtriser leur devenir social.

Le paradoxe veut que l'instauration de l'obligation scolaire jusqu'à 18 ans soit l'œuvre du gouvernement le plus réactionnaire que le monde du travail ait eu à subir depuis longtemps.

Un paradoxe qui, si l'on n'y prend pas suffisamment garde, pourrait être un drame.

La scolarité primaire sera désormais limitée à 7 ans — éventuellement 8 à l'initiative des parents — au terme desquels l'enfant sera

(11) Voir notamment, dans ce même numéro, les déclarations de Régis Dohogne, président de la Fédération des Instituteurs Chrétiennes, lors du débat d'Angleur sur le pacte scolaire.

impérativement et sans dérogation possible déversé dans le secondaire, en première année B, s'il n'a pas satisfait au certificat de base.

Combien seront les victimes de cette hallucinante promotion ? En 1980-81, dans le primaire ordinaire, 5,6 % des enfants nés en 1970 accusent déjà un retard de deux ans et plus (12).

Les étudiants nés en 1969 et ultérieurement, s'ils ont terminé deux années secondaires, devront fréquenter un établissement de plein exercice jusqu'à leur quinzième anniversaire et, dans l'hypothèse inverse, jusqu'à leur seizième anniversaire. Ils seront alors soumis à l'obligation à temps partiel, jusqu'à 17 ans s'ils sont nés en 1969, jusqu'à 18 ans s'ils sont plus jeunes; il va de soi qu'ils sont soustraits aux statistiques du chômage.

Dans ce dernier type de formation, André Bertouille se flatte de promouvoir « un concept neuf et original ». Toutefois, lorsqu'on l'interroge sur l'augmentation des effectifs scolaires liée à la loi de juin 1983, il déduit ce chiffre... du nombre de « ceux qui ne suivront pas une formation des Classes Moyennes » (13). On ne peut être plus clair : la surexploitation ira bon train. C'est d'ailleurs sur ce modèle que la loi du 19 juillet 1983 a institué le contrat d'apprentissage industriel. Enfin, peuvent encore émerger au ci-devant concept : l'enseignement secondaire expérimental à horaire réduit — arrêté royal du 16 juillet 1984 — la formation de promotion sociale et, marginales jusqu'à l'anonymat, « toutes autres formations reconnues par le Roi ».

Le taux de fréquentation scolaire s'élève actuellement à 94 % à l'âge de 15 ans, à 86 % à 16 ans, à 77 % à 17 ans. 26.000 jeunes francophones seront donc touchés par les nouvelles dispositions légales.

Mais l'impact des modifications structurelles qu'elles provoqueront est, quant à lui, sans commune mesure.

La circulaire du 7 août 1983 relative à l'obligation scolaire note avec justesse : « une simple prolongation de la scolarité n'aurait d'autre effet que de maintenir artificiellement dans les classes les jeunes fatigués de l'école et de perturber la vie scolaire des autres élèves ». Comment se concrétise cette belle déclaration de principe ?

La rénovation de l'enseignement secondaire avait prévu l'instauration d'une année dite « d'accueil » destinée à prendre en charge les enfants en difficultés et à leur assurer des conditions pédagogiques spécifiques favorisant leur réinsertion dans le cycle général ou technique. Même si les moyens matériels et humains à la mesure de ces objectifs furent trop rarement mis en œuvre, il demeure qu'il y avait là une structure propre à aider l'adolescent à surmonter une crise psychologique.

Tel ne sera désormais plus le cas avec la première B, qui réunit dans un ensemble hétérogène et explosif ceux que l'école primaire a

(12) *Enseignements maternel et primaire ordinaires*, Etudes et Documents de la Direction Générale de l'Organisation des Etudes, Service Statistiques et Programmation, n° 2, 1981. L'année scolaire 1983-84 connaît officiellement 2.052 exclusions (*Réponse à la question n° 131 de M. Daras du 18 mai 1984*, Bruxelles, *Bulletin des Questions et Réponses Chambre*, 31/7/1984, p. 3771).

(13) *Budget de l'Education Nationale pour l'année budgétaire 1984*, 6 mars 1984, p. 156.

exclus, avec toutes leurs frustrations et leurs désespérances accumulées, et les victimes occasionnelles de troubles de la personnalité. On connaît les effets de la promiscuité dans les prisons : les petits délinquants y deviennent grands. Or, c'est bien comme une prison que risque fort d'être ressentie cette scolarité-parking, qui pourrait bien déscolariser davantage.

En effet, comment en sortir ? Jusqu'ici, le professionnel offrait une ultime chance de réhabilitation à ceux pour qui l'école s'identifiait à la cristallisation de tous les échecs, à la concentration de toutes les exclusions. Or, l'élévation du critère d'âge de 14 à 16 ans pour y accéder sans prérequis retarde d'autant cette issue. En revanche, ils seront soumis à la préparation du certificat d'études primaires, de manière — André Bertouille dixit — à « briser le sceau de l'échec » (14). Ensuite ? « Tout l'enseignement professionnel est, dès ce moment, organisé pour permettre le passage à l'enseignement technique » (15).

Pour apprécier la portée concrète de ces propos volontaristes, il faut d'abord avoir à l'esprit que, dès à présent, 63 % des étudiants qui s'engagent dans le professionnel abandonnent en cours d'études. Il tombe par ailleurs sous le sens que la condition même d'une prolongation démocratique de l'obligation scolaires est la mise en œuvre des moyens et la création des mécanismes permettant d'en finir avec cette hécatombe; faute de quoi, les nouvelles contraintes légales aboutiraient à un pourrissement accru d'une situation déjà insoutenable.

Or, c'est bien la voie du pourrissement que le gouvernement semble avoir choisie jusqu'ici : les possibilités de formation ont diminué de 10 à 12 % pendant les années scolaires 82-83 et 83-84; le nombre d'élèves par classe et à la hausse, comme partout ailleurs; le mouvement de rénovation — pourtant timide et ambigu — esquissé en 1980 est pour l'essentiel rangé au rayon des références académiques et des discours de circonstance. Conséquence : dans telle commune bruxelloise, 11,9 % des étudiants fuient l'école ou en sont exclus, en un trimestre (16).

Pour aider à rétablir les motivations, à surmonter les impuissances, à émerger des détresses, bref à sortir du ghetto, quels moyens le ministre propose-t-il de mettre en œuvre ? « La volonté. La volonté de compenser les handicaps de départ. L'intelligence appropriée à l'assimilation de la technologie du métier » (17).

L'assouplissement des structures rencontrera certes des aspirations individuelles à la réorientation. Mais pour l'essentiel, face à l'épaisseur des drames sociaux et personnels, face à l'acuité des frustrations, face à la ténacité des blocages, et en l'absence du déploiement des moyens humains et matériels nécessaires, la délivrance annoncée avec éclat de certificats d'équivalence avec l'enseignement technique risque fort, dans le meilleur des cas, de servir de miroir aux alouettes et, dans le pire, de créer de nouvelles sous-filières de relégation.

(14) *Le Soir*, 27 août 1984.

(15) *Ibid.*

(16) D.E.F.I.S., *Cahier noir de l'exclusion scolaire*. Décrochage scolaire et prolongation de la scolarité, mai 1984.

(17) *Le Soir*, 27 août 1984.

MÉCANISMES DE PRIVATISATION

L'objectif déclaré de l'obligation à temps partiel est d'offrir une dernière perche aux naufragés du système scolaire en leur imposant annuellement 360 heures (avant 16 ans) ou 240 (entre 16 et 18 ans) d'une formation propre « contribuer à (leur) éducation ainsi qu'à (leur) préparation à l'exercice d'une profession ».

Le propos est ambitieux et généreux. Mais qui donc pourrait croire au succès d'une overdose de savoir et de savoir-faire qui réussirait en 12 ou 15 heures par semaine là où dix ans de scolarité à temps plein n'ont le plus souvent laissé que lassitude et écœurement ?

En fait, les statistiques du chômage nous éclairent mieux que les déclarations de principe sur la portée sociale de l'obligation à temps partiel. Au 31 mars 1984, moins de 9 % « des jeunes de 16 à 18 ans en droit d'espérer un stage ONEm bénéficient de cette opportunité » (18). A défaut de diminuer le chômage, on supprimera les chômeurs.

Au demeurant, une formation à temps partiel obligatoire ne prend sa pleine signification qu'au regard de l'utilisation du reste du temps disponible. Or la loi reste muette sur cet élément fondamental. Certes, le ministre affirme « plus que souhaitable » un contrat de travail extérieur (19). Certes encore, il proclame à la Commission du Sénat que « la formation en alternance est la réforme que nous devons réussir dans les mois qui viennent ». Dans la pratique, à chacun de se débrouiller, ... ou de ne pas réussir à se débrouiller, vu l'état du marché du travail.

Aussi, dans un tel contexte, l'apprentissage des Classes Moyennes représente la seule formule qui couvre dès maintenant (20) l'ensemble de la problématique de l'obligation à temps partiel. Il s'est d'ailleurs empressé d'adapter ses structures aux nouvelles exigences légales. Si celles-ci en ont temporairement restreint l'aire de recrutement (21), il ne fait nul doute qu'il soit appelé à un développement impétueux, compte tenu notamment de la désaffection prévisible — voire organisée — de l'enseignement professionnel et de l'attrait conjugué d'une formation strictement utilitaire et de la rémunération.

Or l'apprentissage, c'est aussi le règne de l'arbitraire patronal, le champ clos de la privatisation quasi incontrôlée des fonds publics, le rentabilisation éhontée de la « formation ». Ainsi est-il notoire que, si la réglementation en vigueur interdit « des travaux étrangers à la profession » ou « dépourvus de valeur formative », les abus foisonnent. A un point tel que le Tribunal du Travail de Liège a même tenté — sans succès — de « s'opposer à la notion même d'apprentissage du métier de

(18) D.E.F.I.S., op. cit., p. 9.

(19) André BERTOUILLE, *Les 15-18 entre l'école et l'entreprise — Le problème de la scolarité à temps partiel*, Colloque organisé par l'Institut des Sciences du Travail, Louvain-la-Neuve, 3 mai 1984.

(20) Le contrat d'apprentissage industriel ne deviendra que progressivement opérationnel : dans le secteur diamantaire et la marine marchande au 1^{er} octobre 1984; dans les carrières, les cuirs et peaux, l'industrie alimentaire, la briqueterie au 1^{er} janvier 1985.

(21) Désormais, l'accès automatique à 14 ans n'est plus possible. Or 18 % des élèves concluaient le contrat au départ de l'école primaire, achevée ou non. On compte actuellement 2.409 entrées en 1^{ère} année, contre 3.724 au 1^{er} octobre 1983.

vendeur » (22). Que, dans ces conditions, le ministre souligne laudativement que « cette formation a fait ses preuves » (23) en dit long sur le projet éducatif du gouvernement.

Les structures publiques d'enseignement semblent, quant à elles, bien démunies face à cette concurrence. Une concurrence au demeurant déloyale, en l'absence du présalaire réclamé par la FGTB. En étouffant les institutions scolaires sous les restrictions budgétaires, le gouvernement semble même vouloir en organiser la désertion. Ainsi, quel pourra bien être l'impact des cours de promotion sociale parmi ces jeunes qui se définissent par rapport à l'école en termes de rejet, alors que la politique suivie ces dernières années y a exclusivement visé à détruire le statut social du personnel et à précariser les conditions d'encadrement ?

Dans ce contexte général, la toute récente création d'un « enseignement expérimental à horaire réduit » pourrait revêtir une importance qui dépasse largement son audience jusqu'ici fort marginale. Dans les endroits où ces centres ont pu être mis sur pied — et pourtant, la norme de 10 élèves suffisait — ils semblent avoir servi de refuge aux plus démunis des laissés-pour-compte. On ne peut assurément exclure qu'ils soient appelés à se développer au détriment de la formation professionnelle à temps plein, compte tenu de la dégradation des conditions de fonctionnement qui sont imposées à celles-ci, compte tenu aussi de l'attrait que pourrait exercer comparativement sur les élèves le degré de disponibilité, voire d'autonomie — au demeurant illusoire. Mais surtout, ce type de formation — qui ne sera sanctionnée que par un simple « attestation » — semble bien devoir faire office de cheval de Troie dans le processus de privatisation, en vue d'introduire le système dit des « unités capitalisables » dans l'enseignement de plein exercice.

In globo, cette structure d'organisation pédagogique est née de la recherche patronale — chez Krupp dès 1962 — d'un mode de formation qui, face à un marché en constante mutation, permette de répondre avec précision à des besoins immédiats clairement définis et strictement circonscrits. Dans cette optique, la stratification en années scolaires doit être avantageusement remplacée par un système extrêmement flexible d'acquisition et d'accumulation individuelles d'ensembles restreints de connaissances et de conduites. Bref, un enseignement à la carte. A la carte pour le patron, rétorque avec justesse la CGSP-Enseignement, qui en refuse catégoriquement l'application dans la formation de plein exercice, rejoignant ainsi l'avis même de Bertrand Schwartz.

Or le ministre, prônant l'efficacité de cette technique pour l'enseignement à horaire réduit, en annonce, par souci d'assouplissement des conditions de passage d'un type de formation à l'autre et dans la perspective de leur « intégration complète, la généralisation dans l'ensei-

(22) Hélène VAN DE SCHOOR, *Obligation à temps partiel : statut pour les jeunes ?*, in *Combat*, 10 septembre 1984.

(23) *Les 15-18 entre l'école et l'entreprise*, op. cit., p. 3.

gnement de plein exercice, « TOUT AU MOINS » (24) dans l'enseignement professionnel (25).

Pour donner un aperçu des implications d'une telle réforme et mettre en garde les démocrates et les progressistes, il nous suffit de rappeler l'argumentation qu'oppose un de ses très officiels partisans au danger d'élitisme : « les surhommes sont tellement rares qu'il n'y aura pratiquement pas d'élite absolue », « les êtres humains étant très diversifiés, il est normal que leurs comportements soient très différents, comme il est normal que l'uranium 234 n'ait pas les mêmes propriétés que l'uranium 235 » (26).

L'AFFAIRE DE TOUS LES TRAVAILLEURS

C'est dans la dynamique d'aujourd'hui que l'avenir prend visage. En jeter les bases, c'est d'abord résister, pour pouvoir reconstruire.

La logique de l'austérité porte en elle-même son contraire. Parce qu'ils le savent, le gouvernement et le patronat cherchent à étourdir les consciences par les références apocalyptiques, sinon obscurantistes, à quelque fatalisme budgétaire. Ils s'emploient aussi à dénigrer les revendications les plus conséquentes dans lesquelles s'incarnent les aspirations au progrès et à la démocratie.

L'avenir n'est ni ouvert, ni bouché. Au mouvement ouvrier de s'en assurer la maîtrise, face aux puissances d'argent.

Un des enjeux est assurément la réduction du temps de travail à 32 heures, sans perte de salaire, de façon à socialiser et humaniser les gains de productivité. Un autre, l'accès de tous à la qualification professionnelle, ainsi qu'à la formation générale et humaine les plus riches et les plus élevées possible.

Composante spécifique de l'ensemble des acquis sociaux du monde du travail, comme eux durement arraché à la loi du profit, l'enseignement est aujourd'hui frappé comme eux et aux mêmes fins.

C'est l'affaire de tous les travailleurs (27).

(24) C'est moi qui souligne.

(25) André BERTOUILLE, Ministre de l'Education Nationale. *Note à P. Vanbergen, secrétaire général*, 8 février 1984 — *Les 15-18 entre l'école et l'entreprise*, op. cit.

(26) J. DUPONT, *Organisation du système éducatif en unités capitalisables*, in *Revue*, de la Direction Générale de l'Organisation des Etudes, décembre 1978, p. 18-19.

(27) Jean-Marie SIMON, *Qui a peur de l'enseignement ?*, Fédération Liégeoise du Parti Communiste, 1982.

« Pacte scolaire : il y a révision et revision »

Cinq interlocuteurs de qualité, sur un thème à la fois technique et politique. Un débat riche, vigoureux, dont le « modérateur », Hubert Cambier, a pu dire, aux rires de l'assemblée, qu'en tous cas il ne secrétait pas un unanimité de façade...

Cela s'est passé le 27 octobre 1984 à Angleur, à l'initiative de la section des enseignants communistes de Liège avec, par ordre alphabétique :

- **Régis Dohogne**, président de la Fédération des Instituteurs chrétiens
- **Yvan Ylieff**, député socialiste
- **Guy Montfort**, président de la Communauté éducative sociale-chrétienne
- **Englebert Renier**, secrétaire national de la CGSP-Enseignement
- **Jean-Marie Simon**, responsable de la Commission Enseignement du PCB.

En ouvrant la séance, Hubert Cambier a rappelé que la loi de 1959 issue du pacte scolaire et modifiée en 1973 porte sur un très grand nombre de problèmes : libre choix des parents, gratuité, caractère des réseaux, constructions scolaires, subventions, homologations, interdiction des pratiques déloyales...

La révision dont il est question aujourd'hui s'inscrit, dit-il, dans un contexte de crise, qui est économique et politique. S'il s'agit de réaliser des économies, à quelles économies songe-t-on ? Une révision du pacte scolaire ira-t-elle de pair avec la communautarisation de l'enseignement ? Ou notre débat va-t-il plutôt se situer sur le plan philosophique, à propos de l'équilibre entre cours de religion et de morale, de l'équilibre entre réseaux ?

Un premier tour de table a abordé la plupart de ces questions.

Guy Montfort s'est fait le porte-parole du PSC, qui s'oppose à toute communautarisation de l'enseignement, aussi longtemps que toutes les dispositions du pacte n'ont pas été appliquées. Il y va, selon lui, de l'intérêt des chrétiens engagés dans l'enseignement libre, subventionné ou de l'Etat.

Pour *Régis Dohogne* et la FIC, on ne peut ignorer que dans le processus de fédéralisation d'un Etat, la première matière à régionaliser/communautariser est l'enseignement. Mais la FIC ne peut accepter la communautarisation sans une série de garanties, en tête desquelles figure la mise en place d'un Cour constitutionnelle. De plus, toutes les dispositions du pacte, arrêtées en 1973, devraient au préalable être appliquées. Cela signifie entre autres la publication d'un arrêté portant statut du personnel enseignant, garantissant la protection de la vie privée des enseignants tant vis-à-vis du pouvoir organisateur du réseau libre que des sautes d'humeur des pouvoirs communaux.

Pour *Yvan Ylief*, la communautarisation est un problème important, mais pas exclusif. Il tient à rappeler qu'avec les 270 milliards dépensés annuellement en Belgique pour l'enseignement, l'école est la première industrie du pays. (2.400.000 élèves, 200.000 enseignants). Cependant, observe le député de Verviers, alors qu'il y a cinq ou six ans, le budget de l'Education nationale représentait 21 % des dépenses totales de l'Etat, cette proportion se réduit aujourd'hui à 15,9 %, un taux situé bien en dessous de la moyenne européenne en la matière. Ce fait interpelle la gauche.

Communautariser l'éducation nationale ? Il faut savoir ce que l'on veut. Si on veut fédéraliser le pays, la première compétence à passer aux Etats fédérés, c'est l'enseignement et la culture. C'est un non-sens de les laisser au pouvoir central. Mais on ne peut s'en tenir à ce constat : il existe actuellement des confusions dommageables. Exemples : l'enseignement par correspondance relève des instances communautaires alors que l'Etat central reste compétent pour la fixation des traitements de ces enseignants. Le nombre de jours de scolarité est fixé par le pouvoir central, alors que les congés dépendent des communautés ! Si le PSC refuse la communautarisation, c'est qu'il craint d'être minorisé. Pour le PRL, le problème est lié à des considérations financières, c'est-à-dire au critère population scolaire qui, si on le prend isolément, est défavorable aux francophones. Mais d'autres critères peuvent être retenus, montre le député du PS, qui éclairent tout autrement le tableau. Il y a par exemple 2.500 étudiants néerlandophones dans les universités francophones et 93 étudiants francophones dans les universités flamandes.

Jean-Marie Simon s'interroge sur « la paix scolaire ». A-t-elle jamais existé ? demande-t-il. La guerre scolaire ne s'est-elle pas constamment poursuivie, ouverte, larvée ou sous forme de guerilla ? Le pacte scolaire s'est borné à la codifier. Si l'on s'en tient à ce constat, poursuit-il, il y aurait ici deux « camps ». Si on doit en arriver là, tant pis. Mais est-ce vraiment irréversible ? A l'évidence, le gouvernement divise pour régner et la révision du pacte scolaire, elle, est envisagée « pour faire des économies ». Le ministre Bertouille le reconnaît sans ambages. Son chef de cabinet, M. Hazette inscrit explicitement sa politique dans une volonté de rentabilisation, de privatisation. « La vérité du mar-

ché oblige le gouvernement à remettre en cause l'existence des canards boiteux, a-t-il déclaré. Ce qui est vrai pour l'industrie est vrai aussi pour l'Education nationale ». La notion de capital-période s'inscrit dans ce cadre et non dans celui d'une liberté accrue, comme l'affirme la CSC. Il faut donc être attentif à la tactique de division du gouvernement et ne pas se tromper d'adversaire : il est indécent de réclamer un transfert de subsides de fonctionnement du réseau de l'Etat vers le réseau privé catholique, alors que le premier n'a pas d'autres ressources. Il faut être conscient de nos spécificités, mais agir de manière à battre le gouvernement, sa politique d'austérité et sa volonté de division.

Dès lors, la proposition de J.M. Simon est de placer hors capital-période une série de formations indispensables, telles morale et religion, formation artistique, formation physique. Cela évite la division entre réseaux, cela fait échec à la politique d'austérité. Et à cet égard, J.M.S. pose quelques questions à l'auditoire : peut-on accepter que la gratuité de l'enseignement soit de plus en plus mise à mal ? Peut-on accepter les restrictions budgétaires systématiques qui suppriment des emplois tout en augmentant le nombre d'élèves par classe ? Peut-on accepter une politique qui, systématiquement, défavorise les enfants les plus démunis ? Peut-on se résigner à une privatisation progressive de l'enseignement ? C'est en répondant à ces questions qu'on pourra poser des bases susceptibles de résoudre le problème de la concurrence entre réseaux. De le résoudre en sauvegardant les intérêts des enfants et des enseignants — dans le sens du progrès social, et au grand dam des milieux d'affaires et de la droite.

C'est par référence à quelques questions de principe qu'Englebert Renier entend apporter sa contribution au débat, au nom de la CGSP. Nous ne voulons pas de la lutte scolaire, mais cette lutte est un fait qui ne cessera qu'avec la fin de la division de l'enseignement en écoles catholiques et écoles officielles. Nous voulons la paix scolaire par l'unité de l'enseignement, c'est-à-dire par la mise à la disposition de la population tout entière d'un seul réseau d'enseignement au service de tous, ouvert à toutes les options philosophiques, assurant réellement la liberté de conscience de l'élève, préparant les élèves à choisir en connaissance de cause leur voie personnelle, philosophique, religieuse, professionnelle et politique, protégeant l'élève contre toute tentative d'endoctrinement des groupes de pression. Ce réseau unique ne peut être organisé que par les pouvoirs publics, afin de servir l'intérêt de tous les citoyens et de respecter les minorités. Une école se réclamant de l'Eglise ne peut servir l'intérêt général; elle répond inévitablement à des intérêts privés. Mais si la CGSP appuie toute réforme allant dans le sens de l'unification de l'enseignement en un vaste service public, elle sait bien que l'école catholique existe et que ce n'est pas demain qu'elle va disparaître. La question qui se pose alors est une question d'argent. Le financement de l'école catholique, école privée, ne relève pas d'un droit mais d'un privilège. Le financement de l'école officielle par contre relève d'un droit. N'ayant aucune raison d'abandonner le principe « à l'enseignement privé, fonds privés; à l'enseignement public, fonds publics », nous demandons, déclare Englebert Renier, que soit stoppée la boulimie catholique et que l'on renverse la vapeur, en met-

tant au premier plan la promotion de l'école officielle. Et de féliciter la CGSP liégeoise d'avoir mis sur pied avec succès une manifestation contre la dégradation de l'école officielle. Dégradation organisée sournoisement par les tenants de l'école catholique et illustrée par le fameux « capital-périodes », dont l'application donne les résultats suivants : des centaines d'emplois de plus pour le réseau catholique allant de pair avec des centaines d'emplois de moins dans l'officiel !

Il y eut, bien entendu, des « mouvements en sens divers », après ce premier tour. Des protestations, du côté de Guy Montfort et Régis Dohogne, qu'eux non plus ne voulaient pas la guerre scolaire. Pendant un moment, le débat se centra sur la récente réforme des normes de population scolaire du « capital-périodes ». Voici la substance de cette controverse.

R.D. — En tout état de cause, quand on parle enseignement libre, il faut bien distinguer entre les structures d'une part et les gens, les travailleurs occupés, d'autre part. Nous avons, en tant que FIC, défendu le capital-périodes dans le but de restaurer une série d'équilibres au niveau des travailleurs de l'enseignement. Il existait depuis 25 ans deux catégories de titulaires de classes : les uns qui donnaient tous les cours à leurs élèves, les autres qui bénéficiaient de l'aide de maîtres spéciaux. Le problème des cours de religion est donc d'abord à nos yeux un problème de revendication syndicale fondamentale de la part des enseignants du libre. Loin de vouloir rallumer une guerre scolaire, nous défendons la justice, l'équité. De fait, les instituteurs du libre étaient tenus de donner deux heures supplémentaires gratuitement, par semaine. Nous avons donc proposé un « espace-liberté », de manière à promouvoir l'emploi. Pourquoi crier à la discrimination ? Nous avons au contraire mis fin à une discrimination. L'instituteur de l'école officielle qui pendant deux heures est libéré d'une charge de cours, peut prendre une autre charge ou demi-charge. Maintenant, à prestations égales, les écoles offrent le même service.

Y.Y. — Je voudrais rappeler des inégalités flagrantes à l'avantage des catholiques dans un domaine non-scolaire, celui des cultes. En 1985, l'Etat dépensera 3 milliards pour le clergé, alors que 30 millions à peine sont prévus pour les représentants de la laïcité. Pour ceux qui sont si soucieux d'équité, est-ce admissible ?

Certes, il faut distinguer structures et travailleurs; c'est toujours vrai. Mais je veux revenir sur les iniquités dénoncées par Régis Dohogne. Le pacte scolaire interdit dans l'enseignement de l'Etat au titulaire de classe d'enseigner religion ou morale. Dans l'enseignement communal et provincial, il faut l'agrément de l'Eglise pour que les titulaires puissent donner le cours de religion. Il y a donc des différences nettes entre les enseignants des divers réseaux; ces différences ont mené à un système de récupération d'heures, dit 13 à la douzaine...

E.R. — D'accord pour distinguer structures et travailleurs. Mais la CSC est souvent de mèche avec le pouvoir organisateur catholique. Elle prône d'ailleurs la cogestion, alors que le CGSP-enseignement, avec la FGTB, est pour le contrôle ouvrier. Dans l'affaire du capital-périodes, la

FIC qui a inspiré, voire précédé le ministre, a fait un mauvais coup aux travailleurs. Car la réforme, *de type néo-libéral*, donne moins de règles organiques et statutaires et plus d'autorité au pouvoir organisateur. Dans chaque école, le chef peut devenir un petit potentat. C'est un pas vers la déstabilisation de l'emploi et vers le démantèlement des statuts.

J.M.S. — Je comprends que Dohogne, en tant que responsable syndical d'un secteur, se réjouisse du développement de l'emploi parmi ses affiliés. Mais comment peut-on parler d'équité ou d'égalité quand, dans le cadre d'une politique de restrictions, on prend de l'assiette de l'un pour mettre dans l'assiette de l'autre ? Dohogne a raison de dénoncer les conditions de surexposition dans l'enseignement privé primaire, mais il doit se battre contre son patron et pas contre l'école officielle. On oblige à choisir entre les éléments de formation aussi importants les uns que les autres; on impose un coefficient réducteur qui, tôt ou tard, va nous tomber dessus à tous. Limiter la critique de l'arrêté royal à la seule problématique des cours philosophiques est insuffisant. Par contre, la mise hors capital-période d'un ensemble de formations reconnues comme nécessaires permettrait de réparer le préjudice dont est victime l'école publique et d'enfoncer un coin dans la politique d'austérité.

Le débat, cependant, devait largement déborder la controverse sur le capital-périodes. Dans la salle, diverses voix se sont élevées pour souligner le contexte de la politique d'austérité, pour mettre en garde contre la tentation de se lancer à la figure des tartes à la crème (dont la crème serait rance), pour faire surgir des propositions de mobilisation contre l'austérité. D'autres ont dénoncé les collusions entre syndicat chrétien et pouvoir organisateur, citant des exemples d'abus « dignes du 19^e siècle ».

Nous allons tenter de synthétiser les dernières interventions des cinq invités.

Pour Régis Dohogne, et contrairement, dit-il, à ce qu'on prétend, il y aura eu globalement création d'emplois dans l'enseignement officiel, grâce au système du capital-périodes. C'est vrai cependant, admet-il, que dans certains endroits, comme à Liège, il y a des pertes d'emplois. Il estime à 1/16,55 élèves le taux d'encadrement en 1983/84 pour l'enseignement communal, et à 1/15,89 élèves le même taux aujourd'hui. Côté enseignement libre, on passe dans le même temps de 1/19 à 1/17 élèves. Et Dohogne de demander : « Est-ce corporatiste de défendre ainsi l'enseignement fondamental, et favoriserait-on au contraire l'action interprofessionnelle dès qu'on défend les avantages réservés à certaines grosses communes ? » Et après avoir évoqué le sort malheureux d'enseignants diplômés du libre qui, se trouvant en contradiction avec la Charte de l'enseignement catholique (par exemple parce qu'il auraient perdu la foi) ne trouveraient pas d'emploi dans le réseau officiel et ne pourraient même pas émarger au chômage, R.D. en revient à ce qu'il appelle « son dada » : la revendication prioritaire d'un statut qui mette sur pied d'égalité tous les enseignants et leur donne à tous des garanties contre l'arbitraire.

Yvan Ylief reprend au bond la balle du statut : s'il n'y en a pas, dit-il, c'est la faute au CVP. Chaque fois qu'un projet de statut est déposé sur la table des négociations, je demande que soit inscrit dans l'exposé des motifs qu'aucun fait de la vie privée ne pourra être invoqué par aucun pouvoir organisateur pour licencier un enseignant. Le CVP s'y oppose !

Guy Montfort déclare que le CVP vient d'accepter ce principe.

Pour *J.M. Simon*, c'est l'ensemble de l'enseignement qui est frappé par la politique gouvernementale de restrictions budgétaires, mais pas de la même manière. L'école publique a le privilège de subir le plus de coups. Dohogne vient, dit-il, d'en faire une démonstration éblouissante, en expliquant que l'enseignement communal était perdant dans certaines grosses communes. Cela signifie que ceux qui sont frappés, ce sont les enfants des zones industrielles, de la classe ouvrière. La défense des droits de ces enfants, la défense de l'école publique, est un aspect de la lutte des classes. Sans doute, l'enseignement officiel n'est pas ce qu'il devrait être. Mais aujourd'hui, pour améliorer l'outil, il faut d'abord le sauver. C'est ça, l'enjeu. Il y a, dit-il, des enfants qui n'ont pas terminé leur école primaire après 7 ou même 8 ans d'enseignement et qui se retrouvent dans un vrai dépotoir, au niveau de l'enseignement professionnel. On les vire vers les contrats d'apprentissage. Aux termes du rapport McKinsey, la formation ONEm leur serait fermée. C'est dans ce contexte qu'on supprime à Liège deux tiers des maîtres d'adaptation ! Il importe donc de refuser cette logique, en plaçant hors capital-périodes une série de formations indispensables. On ne peut éviter les faux choix et les impasses qu'en prenant le contrepied de la politique d'austérité. C'est aussi dans ce cadre que je défends la communautarisation de l'enseignement, c'est-à-dire dans la mesure où elle serait porteuse d'un projet éducatif transformateur. Le respect des minorités ne peut servir d'alibi pour s'y opposer : on peut chercher une solution par analogie avec le pacte culturel, conclu par tous les partis. Pas non plus d'alibi budgétaire : deux professeurs de l'UCL ont démontré qu'un enseignant au travail coûte à peine plus cher qu'un enseignant au chômage. Ce qui démontre que la volonté politique est une des clés d'un développement démocratique de l'enseignement.

Englebert Renier cite une brochure de 1982 publiée à Rome par la Sacrée Congrégation pour l'éducation catholique, et intitulée « Le Laïc catholique, témoin de la foi dans l'école ». Il souligne l'importance, toujours actuelle, de la « fonction évangélisatrice » confiée à l'enseignant catholique dans les divers genres d'écoles, et pas seulement dans l'école catholique. Et il redit sa conviction que l'égalité des crédits budgétaires de l'Etat réclamée par l'école catholique est une fausse égalité, parce que le financement public des écoles officielles est un *droit* et leur unique ressource, tandis que les subsides aux écoles catholiques sont des *privilèges* accordés en plus de leur financement privé. Avec le Comité syndical européen des enseignants, déclare Englebert Renier, nous réclamons l'augmentation du budget de l'Education nationale.

La CSC-Enseignement adhère aussi au Comité syndical européen des enseignants, mais elle soutient le gouvernement le plus réaction-

naire que la Belgique ait connu depuis la libération. Nous réclamons des normes plus généreuses de population scolaire et nous nous battons pour les obtenir. Plusieurs batailles, allant jusqu'à la grève, ont eu lieu; on attend toujours la CSC ! Dans un an, il y aura des élections. Il faudra faire gagner les partis de gauche qui soutiendront notre programme.

« Il ne faut pas faire l'autruche », déclare *Yvan Ylief*. La situation dramatique des finances publiques conditionne toute politique, et quel que soit le gouvernement de demain, il devra faire face à une dette extérieure de quelque 4.000 milliards. Je ne vais donc pas prendre l'engagement au nom du PS — si demain nous étions au pouvoir, même avec une majorité absolue — d'augmenter de 10 ou de 15 % le budget de l'Education nationale. Ce ne serait pas sérieux. Il faut dépenser non pas plus, mais mieux. Un certain nombre d'abus sont commis sur le compte de l'Education nationale; il faut les réprimer. Je pense qu'un gouvernement de gauche ou de centre-gauche, même à participation socialiste, devrait arrêter la chute du budget de l'Education nationale (et des autres budgets sociaux et culturels), en termes absolus et relatifs. Et puisque la norme européenne est de 20 à 21 % du total du budget pour les dépenses d'Education, nous devrions remonter à ce niveau, descendu actuellement à 15,9 %. Le député du PS devait dénoncer « la lutte des places » pratiquée par les libéraux — tout en admettant que son parti doit aussi balayer devant sa porte. Et il s'est exclamé : « Qu'attend-on pour remettre au travail les enseignants en chômage, au lieu de fabriquer des CST et TCT ? »

La norme européenne des 20 à 21 % a été contestée par *Guy Montfort*, qui a déclaré que seul le Danemark dépense plus que la Belgique en matière d'enseignement. Revenant au capital-période, le président de la communauté éducative chrétienne a affirmé : on a voulu supprimer des sous-emplois dans l'enseignement fondamental, on y est arrivé. Par ailleurs, c'est un ministre PSC qui a libéré mille postes de travail. Il faut continuer dans cette voie !

Yvan Ylief a pour sa part estimé l'enseignement officiel « agressé », notamment par le ministre Nothomb, ainsi que par M. Bertouille, qui veut « démarxiser » l'enseignement de l'histoire et qui s'en prend au rénové. On déboussole le citoyen. On vise à la privatisation de l'école, sur le mode américain. Il faut mettre fin à ces pratiques, a-t-il proclamé.

A propos des difficultés des finances publiques, *J.M. Simon* a rappelé que l'Etat paye un milliard par jour aux banques, et que quelque quatre pour cent de la masse salariale prélevés, bon an mal an, servent à augmenter les revenus du capital. A ces choix politiques, des alternatives ont été proposées : alternatives de la FGTB par exemple, avec des convergences de la CSC sur certains points. On a parlé d'abus. Le principal abus n'est-il pas que l'école produise chaque année 30 à 40 % d'échecs ? Cela correspond à la logique du pouvoir. Il importe donc de créer le rapport de forces pour inverser cette « logique ». Et pour cela, nous devons chercher à nous unir.

Ce sera pour les CM le mot de la fin. De la fin d'un débat éclairant, étape d'une longue marche...

Santé, chômage, travail

A un mois d'intervalle — le 20 septembre, puis les 20 et 21 octobre 1984 — ont eu lieu à Bruxelles des rassemblements peu ordinaires centrés sur des problèmes de santé.

Le plus récent, les *Etats-Généraux de la santé*, était préparé et mûri depuis deux ans par le Groupe d'étude pour une réforme de la médecine (GERM). Son objectif : faire se rencontrer et dialoguer des associations très diverses (dont le nombre a dépassé 130 !) représentant des professionnels de la santé bien sûr, mais aussi et surtout des usagers/consommateurs, des militants de l'action sociale, des chercheurs, des gestionnaires, etc., tous concernés par des problèmes de santé. L'objectif a été atteint : les deux journées d'octobre ont permis un foisonnement de dialogues, de débats, sous-débats et contre-débats — de tout format et de tout style. Elles ont de plus débouché sur l'adoption d'une Charte de la santé, laborieusement négociée des mois durant. On peut se procurer ce document au siège du GERM, rue du Gouvernement provisoire, 29 à 1000 Bruxelles.

Le sens de la démarche du GERM est clair : il s'agit, en promouvant ces échanges inhabituels, de susciter une réflexion globale sur la santé aux prises avec la crise, d'aviver la conscience des limites du régime d'assurance-maladie, de prévenir que s'aggravent des inégalités sociales menant à une « société duale », de mieux mesurer — dans une perspective d'ensemble — l'impact des conditions de vie sur la santé. Quant à la Charte, si elle est l'aboutissement d'une longue quête, elle est aussi le point de départ d'une nouvelle recherche/action pour promouvoir la santé, dans une dynamique qu'avec le GERM nous souhaitons féconde.

Ce qui nous frappe c'est que d'une certaine manière les Etats-Généraux de la santé prolongeaient — avec quelques acteurs identiques d'ailleurs — un colloque organisé par la FGTB de Bruxelles-Hal-Vilvoorde-Liedekerke sur le thème « *Chômage et santé* ». Certes, l'éventail des organismes associés à ce colloque était moins large, et moins ambitieux le propos. Mais sur l'essentiel, on retrouve ici et là une optique semblable : d'abord le refus de laisser les problèmes de santé aux seuls spécialistes, ensuite l'importance soulignée du poids des conditions de vie — de travail et non-travail — sur la santé.

C'est sur les relations entre d'une part, le travail ou le non-travail, et d'autre part, l'état de santé, que nous voudrions nous attarder.

LE CHÔMAGE REND-IL MALADE ?

Le problème préoccupe les CM depuis longtemps.

Voici quelques années déjà, la multiplication d'affections cardiaques dans une population ouvrière menacée de licenciements avait alerté Jacques Lemaître et nous avons tenté de confectionner un dossier. Josiane Vrand nous avait apporté des témoignages du milieu employés du Pays Noir, illustrant la relation entre précarité de l'emploi/perte de l'emploi et état de santé. Il apparaissait déjà qu'il existait à l'évidence des « associations » de facteurs, mais des associations dont il était malaisé de mesurer la consistance et la constance.

Le colloque de la FGTB et les rencontres du GERM fournissent quantité de faits et d'études qui établissent qu'il n'existe pas de causalité mécanique entre chômage et maladie. Autrement dit, le chômage n'entraîne pas nécessairement la maladie; il est néanmoins facteur de risque et il peut accentuer certaines pathologies existantes.

Bref, de même qu'on ne peut médicaliser les problèmes économiques et sociaux en général, on ne peut rendre le chômage responsable de toutes les maladies. Chercheurs universitaires, généralistes, psychiatres, militants syndicaux, ont livré à cet égard des avis concordants.

Parmi les chercheurs qui ont participé au colloque de la FGTB, *Eric Rosseel* (VUB) a présenté une communication fondée sur des enquêtes menées en Belgique en Grande-Bretagne et aux Etats-Unis.

Sur les 1.269 travailleurs sans emploi qui ont servi d'échantillon à une enquête de l'ONem, vingt pour cent des hommes et treize pour cent des femmes constatent explicitement une détérioration de leur état de santé, liée à la perte d'emploi. Par contre, il s'en trouve un tiers pour se déclarer moins fatigués, moins tendus. Sur le plan de la santé mentale, si tous ont subi un choc au moment de la perte d'emploi, seule une minorité de chômeurs déclarent ressentir des effets négatifs prolongés. On ne peut pas parler, estime Eric Rosseel, d'un syndrome dépressif « en général », car un grand nombre de variables interfèrent (sexe, âge, carrière, etc.). Il semble que les femmes résistent mieux que les hommes à la dépression. Ne serait-ce pas parce que culturellement, dans notre société, il est moins blessant pour une femme que pour un homme d'être privé de travail ? Une majorité de jeunes résiste aussi à la dépression — peut-être parce que pour cette génération, le travail est en train de se désacraliser. Enfin les personnes âgées de plus de 50 ans vivraient souvent leur chômage comme une pré-pension. Ce seraient donc les hommes d'âges moyen qui apparaîtraient comme les plus vulnérables.

Pour Rosseel, ce n'est pas sur le plan de la santé que le chômage est le plus nocif, mais bien parce qu'il « aggrave les inégalités sociales, réduit les chances d'accéder à l'indépendance économique, empêche un grand nombre de se développer culturellement, favorise l'extension du travail précaire, empêche la plupart des jeunes de se construire une perspective d'avenir, et enfin parce qu'il aggrave les conditions de travail de ceux qui ont encore un emploi ». Sa conclusion est nette : la seule prévention en la matière, c'est de créer des emplois.

Parmi les généralistes, nous retiendrons en particulier l'apport de *René Tonglet*. Il acte comme « évidente » une association entre chômage et par exemple les taux de mortalité, la fréquence des maladies cardiaques, le

niveau des prescriptions médicales, le recours aux psychotropes, etc. Mais il n'y a pas pour autant, observe-t-il, une relation causale entre chômage et maladie. Tonglet considère le chômage non pas comme un facteur pathogène direct proprement causal, mais comme un facteur de risque. Et d'élargir le débat en mettant en cause *les conditions de vie*, compromises par la crise et le chômage, conditions de vie dont l'impact sur la santé sont, elles, bien établies.

« Il est absolument certain que les classes sociales défavorisées sont également défavorisées sur le plan de la santé. Cela est prouvé aussi bien pour la mortalité que pour la morbidité. Bien plus, il est démontré que le fossé se creuse d'année en année entre les niveaux de santé des classes défavorisées et des autres classes sociales, et ceci malgré les « progrès » de la médecine et quarante ans de sécurité sociale ». La pauvreté rabote la santé.

Au terme d'un exposé où l'expérience d'hommes et de femmes bien concrets est évoquée, René Tonglet met en évidence deux enjeux fondamentaux de la lutte contre le chômage pour les professionnels de la santé. Primo : la sécurité sociale n'assure pas la santé pour tous et il importe de « faire savoir à la société toute entière que santé et conditions de vie sont indissolublement liées ». Secundo : il faut se demander si une autre politique de santé n'est pas possible — une politique qui déciderait d'accorder la plus haute priorité à ceux qui ont les plus grands besoins.

REPENSER NOTRE MODE DE VIE

Micheline Roelant, neuro-psychiatre, s'inquiète des effets indirects du chômage sur les adolescents. Elle est frappée par le taux croissant des suicides des jeunes, par l'ampleur de la toxicomanie et de la délinquance. Même s'il n'y a pas de causalité directe, ces phénomènes ne peuvent être dissociés du climat général créé par un chômage massif et prolongé.

Et les chômeurs eux-mêmes ? Le choc causé par la perte d'un emploi est général et ce choc peut se traduire par une dépression; dans la grande majorité des cas, cette dépression est cependant légère et éphémère. Ils constituent en effet une minorité, les gens qui investissent *tout* dans leur travail — mais il est vrai que ceux-là s'effondrent en cas de licenciement.

Tout notre héritage culturel en matière de travail intervient dans ces réactions : travail source de revenus, certes; travail constitutif de la personnalité, oui; mais cela justifie-t-il cette sacralisation du travail si envahissante, si culpabilisante ? Aujourd'hui encore des enseignants abordent le problème du travail dans cet esprit, en s'adressant à des jeunes dont un grand nombre est voué au chômage. N'est-il pas temps de repenser notre mode de vie, de repenser les rythmes auxquels la société soumet les activités professionnelles ? Réduire *pour tous* la durée du travail, n'est-ce pas une clé du nécessaire changement, a demandé Micheline Roelant.

Le psychiatre français *Tony Lainé* participait aussi au colloque de la FGTB. Avec cette intelligence et cette sensibilité qu'ont pu apprécier notamment ceux qui ont suivi à la télévision française la série d'émissions « Le bébé, une personne », il a commenté les effets du chômage sur la famille du travailleur privé d'emploi. Des enfants, des adolescents sont d'ores et déjà marqués par un environnement porteur de tensions et d'angoisses, où même le jeu apparaît comme une activité condamnable...

EN AMONT

« L'incidence du chômage sur la santé ne peut être étudiée valablement qu'en situant le problème en amont, c'est-à-dire au moment où le travailleur n'est pas encore licencié ». C'est *Jacques Ternest* qui parle, en vertu d'une expérience de cinq ans, acquise à la Fondation Travail/Santé de la FGTB bruxelloise. Expérience fondée sur des échanges prolongés avec des employés de divers niveaux, touchés ou non par le chômage. Elle amène Ternest à considérer que le chômage peut aggraver une pathologie « qui a perdu ses défenses », mais qu'il ne cause pas cette pathologie. Dans cette optique, le chômage lui apparaît comme « un analyseur efficace de l'occultation réussie des problèmes du travail ». Car il refuse d'opposer la dépression nerveuse d'une caissière encore au travail mais aux prises avec les nouvelles technologies, à la dépression du sans-emploi.

Peut-on constater des différences de comportement entre le cadre supérieur et l'ouvrier, s'ils sont tous deux frappés par le chômage ?

Le professeur *Guidicelli*, qui a engrangé à Marseille une longue et précieuse expérience de psychiatre des hôpitaux et de militant CGT, décèle « de façon relativement pertinente » des différences de tonalité entre les états dépressifs d'une part des cadres et employés de niveau supérieur, et d'autre part des ouvriers. Il a cité le cas d'un cadre supérieur, soudain privé d'une très bonne situation — et le cas d'un ouvrier très qualifié, délégué syndical. Face au licenciement « pour cause de redéploiement », le premier se culpabilise lourdement, ne mettant en cause que sa personne et ses compétences. Le second par contre sait que son licenciement est motivé par son activité syndicale et met en cause les structures économiques et sociales. Le professeur *Guidicelli* voit dans le cas du cadre une application réussie de « l'idéologie de l'homme abstrait » et attribue à sa conscience de classe la non-culpabilisation de l'ouvrier. Il est convaincu cependant que la réalité ne peut se laisser réduire à ces types de réactions.

De fait, *J. Ternest* a évoqué au colloque la situation d'employés licenciés qui se sont adressés à la Fondation Travail/Santé; ces employés de niveau moyen et supérieur n'ont apparemment subi qu'une perte momentanée d'équilibre et ils crient à l'injustice du patron et de la société.

Anne-Marie Appelmans, de la même Fondation, relève que parmi les ouvriers privés d'emploi nombreux sont ceux qui voient dans le chômage « la sanction, la punition de leur inadaptation au monde du travail ». Il y a là, dans le chef de ces ouvriers, observe *Anne-Marie Appelmans*, une « sanctification du travail », ce qui tendrait à relativiser le facteur « conscience de classe ». Même dans de grandes entreprises, cette conscience n'est pas une donnée immuable. Le désarroi a parfois pénétré d'authentiques fortes-ressources ouvrières, des organisations syndicales traditionnellement combatives.

Pour *Sylvain Wolff*, psychologue à l'ONem, il importe de se souvenir que le travail remplit un certain nombre de fonctions, qu'il structure le temps et nourrit l'identité de l'individu. La perte d'un emploi est donc traumatisante, même si dans la plupart des cas le travailleur s'adapte à cette situation, s'y « installe ». Son statut est ambigu : il obtient une allocation (au bout d'un certain nombre de démarches et au prix de certaines conditions) mais il est mal vu. Il se sent évincé, disqualifié. Ce sentiment d'échec, de honte, d'isolement peut mener à une névrose. C'est ce qui

donne toute leur importance aux services offerts par l'ONEM : examen d'orientation professionnelle, formations professionnelles. Encore faut-il voir qu'entre l'utilité que peuvent présenter ces services et une offre concrète d'emploi, la marge est considérable. Micheline Roelant rappelait au colloque que si la réinsertion d'un malade mental doit se faire par le travail, cette « thérapie » est de plus en plus inaccessible...

SOCIÉTÉ DUALE

Tous ces problèmes — et quelques autres... — ont resurgi lors des États-Généraux du GERM. Ils ont suscité d'abondants témoignages et réflexions dans au moins un des carrefours — celui qu'a présidé *Philippe Mairiaux* et pour lequel *Jacques Lemaître* a joué « greffier ». J'y glane — assez arbitrairement — les notes que voici.

« Il n'y a pas de « maladie du chômeur en soi », mais il est bien évident que le chômage est facteur de risque, a déclaré *Michel Roland*, généraliste dans une maison médicale. S'il décèle plusieurs phases dans le comportement du travailleur qui vient d'être privé d'emploi — culpabilisation, révolte, isolement, insomnies, dépression — il refuse la médicalisation du chômeur. Seule une prise en charge collective pourrait constituer une réponse au mal dont souffre le chômeur. Il cite le cas (limite) du chômeur accablé par son état, malade, voûté, qui se redresse et guérit dès le moment où il est inséré dans un circuit de formation/recyclage.

Un autre généraliste (Charleroi) *Marc Ramoul*, souligne à son tour l'importance pour les chômeurs de l'information, du décroisement, de la déculpabilisation, de la désélection. Tous les témoignages de militants au sein de comités de chômeurs vont dans le même sens.

Mais cela ne peut signifier que l'emploi remplace (ou assure) la santé. Car à côté des risques pathogènes dont le chômage est porteur, les témoignages abondent sur les effets pathogènes que peut aussi avoir le travail. C'est *Chantal Jacquemart*, militante syndicale, qui dénonce la déstructuration de la qualification entraînée par les nouvelles technologies. Comment ne pas voir les effets nocifs de l'introduction de l'informatique ou de la bureautique, qui concernent autant les ouvriers que les employés ? On ne se préoccupe pas assez des « nouvelles » conditions de travail créées par les nouvelles technologies; la prise de médicaments, l'alcoolisme lui paraissent directement liés à la difficulté de s'adapter à ces nouvelles conditions de travail. « Le fossé se creuse entre ceux qui tiennent le coup et ceux qui craquent ».

D'autres militants rappellent l'impact du travail posté : troubles du sommeil, perturbation de la vie familiale, fatigue et irritabilité qui, à long terme, révèlent des risques réels. Ce n'est pas le « sursalaire » ou une pseudo liberté qui compensent ces risques.

La médecine du travail est-elle efficace ? Si le développement des connaissances dans ce domaine est incontestable et s'il est vrai que plus de médecins s'y consacrent, il semble bien que son efficacité n'est réelle que dans de grandes entreprises où le rapport de forces syndical est favorable. Ailleurs, l'indépendance du médecin du travail est souvent menacée, le souci de rentabiliser sa fonction est patent et la méfiance des travailleurs incontestable.

En matière d'accidents du travail, si certains progrès ont été enregistrés, que dire de l'abandon dans lequel sont laissés les travailleurs engagés en sous-traitance ? Et combien de maladies professionnelles non répertoriées ? Plus généralement, est actée l'existence d'une peur multiforme. Peur de perdre son emploi, qui suscite à elle seule insomnies, voire troubles cardiaques. Peur de perdre son emploi qui mène le travailleur à ne pas signaler une affection au médecin, pour ne pas « risquer » une incapacité de travail préjudiciable. Peur même de manifester sa combativité d'antan, en raison d'un soutien insuffisant des organisations syndicales, parce que la démocratie syndicale est défailante.

On ne peut dissocier ce processus d'autres conséquences de la crise et de la politique d'austérité : pressions en vue de privatiser la sécurité sociale (« Moi, j'ai une pension en béton »), restrictions sur les remboursements de médicaments, pouvoir d'achat comprimé ou en chute libre, aide sociale muée en chiche assistance. La société « duale » — avec des riches plus riches, davantage de pauvres et une pauvreté plus profonde — cette société prend corps. Une société où certains sont malades par excès de tension dans le travail, tandis que d'autres sont malades par manque de travail.

S'étonnera-t-on que, face à ces constats, on ait souvent entendu évoquer la nécessité d'un temps de travail réduit, mais assuré à tous, et qu'ait été répétée la phrase : « Redonner un sens aux luttes ». (*)

(*) Des juristes — en particulier Eliane Vogel — ont apporté une contribution appréciée au dossier Chômage et santé, notamment en montrant le caractère arbitraire du fameux article 143 de la réglementation sur le chômage. On sait que cet article traque le chômage dit anormalement prolongé. La crise qui se prolonge anormalement a banalisé ce type de chômage. Mais la loi, née en 1963, n'en a cure. L'ONem applique l'article 143 particulièrement aux femmes, mariées ou cohabitantes. En analysant la jurisprudence des tribunaux et cours du travail néerlandophone et francophone, l'Office de droit social de la FGTB bruxelloise a mis en lumière la place laissée aux appréciations des juges. Les juridictions francophones de Bruxelles appliquent dans l'ensemble une interprétation restrictive de la loi : c'est la preuve administrée par le chômeur de sa quête d'emplois qui devient le critère décisif de leur décision. Or, la loi prend en considération le passé professionnel, la situation familiale, les circonstances économiques, la capacité physique, l'origine de la durée ou de la fréquence du chômage. Ces facteurs interviennent davantage dans les décisions des juridictions néerlandophones de la capitale.

B. PETIT (*)

La sécurité sociale entre l'étatisation
et l'autonomie (I)

Rationnement, gaspillage ou autogestion de l'assurance-maladie

ETATISTES ET PRIVATISATEURS

Le débat sur l'assurance maladie-invalidité oppose souvent les tenants de la « privatisation » de la Sécurité sociale et des services publics à ceux qui plaident au contraire pour l'extension du rôle de l'Etat gestionnaire ou protecteur. Le débat se limite trop souvent à cette confrontation. A partir d'une réflexion sur l'assurance-maladie, le texte qui suit s'efforce de montrer pourquoi ces deux positions n'épuisent pas les possibles (1). Surtout, elles ne sont pas aussi incompatibles qu'elles le semblent à première vue. On peut même soutenir que dans une certaine mesure, elles se renforcent mutuellement.

Les « étatistes » les plus conséquents soulignent volontiers l'efficacité du Service National de Santé en Grande-Bretagne. Il permet d'atteindre un niveau sanitaire élevé pour une dépense relative qui reste une des plus basses d'Europe. En revanche la rareté, outre-Manche, de certains moyens diagnostiques et thérapeutiques pose un problème. Par ailleurs la gratuité des soins, en elle-même, ne semble pas améliorer nettement la santé de ceux qui en bénéficient (2).

(*) Baudouin Petit est pédiatre et membre du GERM.

(1) Pierre Rosanvallon. La crise de l'Etat-Providence. Le Seuil, collection Points. 1984. La troisième partie de l'ouvrage s'ouvre par un chapitre intitulé significativement : « Sortir de l'alternative étatisation/privatisation ». Rosanvallon y écrit notamment : « Ce qu'il faut faire sortir de nos têtes, c'est l'idée que service collectif = Etat = non-marchand = égalité et que service privé = marché = profit = inégalité. L'avenir de l'Etat-providence passe par la définition d'une nouvelle combinaison de ces différents éléments. Il s'agit de substituer à une logique univoque de l'étatisation une triple dynamique articulée de la socialisation, de la décentralisation et de l'autonomisation ». (p. 112).

(2) Robert H. Brook et alii. Does free care improve adult's health ? : results from a randomized controlled trial. New England Journal of Medicine 8.12.83; 309 : 1426-1434.

Le refus des inégalités sociales d'accès aux soins porte à s'accorder d'une certaine austérité. On peut admettre une diminution de qualité ou de confort pour un petit nombre pourvu que le droit aux soins soit assuré correctement et équitablement à tous. Mais cette option « égalitariste » laisse sans réponse la question suivante : le rationnement est-il la manière la meilleure ou la plus efficace de combattre le gaspillage ?

Les « privatiseurs » affirment l'efficacité supérieure du marché. Ils dénoncent les listes d'attente qui caractérisent le Service national de santé. Elles sont parfois de plusieurs années pour des soins dentaires ou des opérations non urgentes, comme certaines hernies. Ils rappellent que les plus favorisés ne sont pas seuls à recourir à des services privés et qu'un syndicat affilié au Labour Party offre à ses membres une assurance complémentaire. Toutefois il reste à prouver qu'abandonné au laissez-faire, le marché suscite réellement un optimum économique au lieu d'engendrer une autre austérité, inégalitaire et par là moins apte à soutenir la santé dans la population.

Les « étatistes » et les « privatiseurs » se retrouvent curieusement pour demander que les dépenses de solidarité (celles qui bénéficient d'une redistribution de revenus) soient étroitement contrôlées par l'Etat.

En général les privatiseurs veulent réduire ces dépenses. Par contre, malgré les frictions qui les dressent les uns contre les autres, les dirigeants corporatifs médicaux, les forces de gauche et les institutions sociales entendent bien les maintenir ou les augmenter autant qu'il est possible ou nécessaire, dans le cadre de l'Etat-providence. Malgré cela, ils ne semblent pas en mesure de se libérer d'une logique de rationnement.

A cet égard l'évolution du Service National de Santé britannique est révélatrice (3). Que se passe-t-il lorsque le budget national refuse de couvrir la demande en dialyse rénale ? Des listes d'attente et de priorité s'établissent. On peut parfois contourner l'obstacle en insistant, mais on n'y échappe qu'en payant. Dans ces conditions l'étatisation ne fait-elle pas le lit de la reprivatisation ? En Belgique, l'assurance sociale exclut de son champ d'application une liste croissante de médicaments (qualifiés d'inutiles ou « de confort ») et de prestations (par exemple la présence d'un pédiatre en salle d'accouchement). Elle ne les rembourse d'ailleurs que partiellement, d'autant moins qu'un supplément s'ajoute souvent, ouvertement ou non, au « ticket modérateur ». Soumise à la politique d'austérité, l'assurance sociale cède graduellement du terrain. Il est de plus en plus occupé par les assurances complémentaires privées.

ETATISATION ET CORPORATISME

A la tête des Chambres syndicales des médecins, le docteur Wynen tire habilement parti de la controverse sur les placements des mutuelles pour dénoncer leur « parasitisme ». Le radicalisme de son offensive reste cependant incompréhensible sans une analyse de

(3) W.B. Schwartz, H.J. Aaron. Rationing medical care, Lessons from Britain. New Engl. Journ. Med. 5.01.84; 310 : 52-56.

l'appauvrissement du rôle des organismes assureurs. En effet, plus sérieusement que le corporatisme médical, c'est la réduction des mutuelles à la « sous-traitance » pour l'Inami qui menace leur raison d'être et leur existence même. Est-il encore raisonnable, par exemple, de leur laisser la collecte de données fragmentaires qu'il faut ensuite recomposer à grand-peine pour former les « profils médicaux » ? Cette complexité devient d'autant moins acceptable qu'elle apparaît inutilement coûteuse. Les décisions se prennent ailleurs, et dans les cabinets ministériels. Privées de pouvoir économique les organismes assureurs ne peuvent le récupérer que dans l'action politique. Non sans malice, le dirigeant des chambres syndicales se prononce donc pour l'absorption complète des mutuelles par l'Inami; en fait pour leur étatisation.

Cette position peut surprendre, venant d'un milieu qui prône souvent la privatisation de l'assurance. Mais les sympathies pour le libéralisme économique cèdent ici le pas aux réalités du corporatisme. Les Chambres syndicales souhaiteraient devenir en matière de santé le seul interlocuteur de poids en face des pouvoirs publics. Mais l'étatisation de l'assurance-maladie ne conduit-elle pas à la nationalisation et au rationnement de la médecine ? Le docteur Wynen ne le pense pas et invoque l'exemple de la France. Les mutuelles y restent extérieures à la gestion de l'assurance-maladie nationale. Mais il ne faudrait pas oublier qu'elles jouent néanmoins un rôle indépendant, actif et même militant d'assurance complémentaire et de promotion sanitaire.

Le dirigeant des Chambres syndicales peut souligner que le paiement à l'acte prédomine toujours en France. Mais quelle valeur accorder à cette observation ? Dans quelle mesure est-il justifié de considérer le salariat médical comme un indice ou une menace de « nationalisation » et d'assimiler le paiement à l'acte à une « privatisation » ? Manifestement, les choses ne sont pas aussi simples. Le secteur privé a ses salariés et en Belgique des organismes publics (ONE, IMS) rémunèrent encore les médecins à la prestation. Les voies de la socialisation de la médecine sont probablement complexes.

Il est plus significatif de noter que la Sécurité sociale française est plus autoritaire que la nôtre. L'Etat pèse lourd dans la médecine française qui accuse d'ailleurs du retard dans l'acquisition de certains équipements (scanners). Et poser la question en termes de rapports sociaux serait plus pertinent encore. Du fait de la technicité des discussions, les syndicats et le patronat ne jouent plus qu'un rôle mineur par rapport à la concertation médico-mutuelliste. Dès lors comment admettre la disparition des mutuelles, ou leur retrait de la cogestion de l'assurance-maladie, alors qu'elles y expriment presque seules (bien que de manière tronquée comme nous allons le voir) le point de vue des cotisants ?

LES LIMITES DU COMPROMIS KEYNESIEN

Comment échapper au rationnement ? C'est la question centrale qui se pose en matière de dépenses sociales, c'est-à-dire ces dépenses (de santé, d'éducation, de chômage, de pension...) qui assurent un « droit » financé collectivement.

Historiquement, la première réponse à cette question a été la participation des travailleurs à la gestion des caisses sociales. Les caisses sont alimentées par des cotisations, dites salariales et patronales. En

réalité ces dernières sont elles aussi une forme de salaire. On peut penser que si dans l'immédiat après-guerre, la logique l'avait emporté sur la politique de concertation paritaire, associant des intérêts pourtant divergents, le contrôle des caisses aurait été laissé aux seuls travailleurs. Au lieu de quoi, des solutions plus cogestionnaires qu'autogestionnaires ont été adoptées. Pour sauvegarder la solidarité on a compensé la limitation du pouvoir des travailleurs par la liaison rigide des cotisations au salaire.

Malgré le « compromis keynésien » ainsi conclu, les rapports de force (entre le capital et le travail) et les conflits d'intérêt (entre les différentes caisses sociales) ont rendu difficile une adaptation plus souple et plus précise aux besoins. Par exemple, les Mutualités socialistes qui assuraient une population à plus haut risque ont préféré un déficit chronique à une augmentation des cotisations. Ce n'est que bien plus tard que la « loi Leburton » a rétabli la solidarité nationale.

Cette solidarité n'impose des subsides, donc une fiscalisation partielle de l'assurance, que dans la mesure où les assurés sociaux continuent de former un groupe sous-privilegié. Cette situation crée deux catégories de citoyens (ou davantage). Elle peut être dépassée comme le montre l'évolution de l'assurance-maladie, étendue aujourd'hui à toutes les catégories sociales.

Tant qu'a duré la prospérité, les représentants du monde du travail dans les organes de gestion sociale ont vu les ressources propres de la solidarité parvenir et rester à un niveau relativement élevé. La crise venant, l'Etat a dû suppléer par l'impôt à l'insuffisance des cotisations. Il s'est aussi emparé de certaines réserves « sociales » comme celles de la Caisse de pensions pour employés. D'une manière générale, l'assurance sociale est ainsi entrée dans un processus d'étatisation.

Il n'est pas évident que les mandataires des salariés aient réussi à assurer l'utilisation optimale des ressources de la solidarité ni à éviter leur détournement. Aujourd'hui en tout cas la crise donne des arguments supplémentaires à ceux qui estiment que la masse des « prélèvements obligatoires » (les impôts + les cotisations) doit être réduite d'urgence.

GASPILLAGE ET RATIONNEMENT

Quelles sont les raisons de cette impression de gaspillage et d'inefficience et du phénomène de rejet qui en résulte ? On peut en discerner quelques unes, d'ailleurs liées par un enchaînement logique :

a) l'autonomie des caisses sociales a été progressivement réduite par l'Etat, d'abord dans l'intention d'instaurer une solidarité plus générale (loi Leburton) et ensuite pour combler le déficit global.

b) la mentalité des gestionnaires a alors subi une mutation profonde : les comptes dûs à l'Etat sont devenus plus essentiels que le rapport aux cotisants.

c) la forme a acquis plus d'importance que le fond. Surtout si l'Etat limite son rôle à une surveillance extérieure, sa réglementation vise moins à favoriser l'efficience qu'à prévenir les « infractions » aux règles et les « abus ». La productivité stagne. Un jour les dépenses sont jugées intolérables et on fait des coupes sombres dans les budgets. Le mode

de fonctionnement administratif tend ainsi à produire une vacillation perpétuelle entre le gaspillage et le rationnement.

Ce dernier semble avoir été presque d'emblée une caractéristique du Service National de Santé britannique. En Belgique, l'assurance-maladie issue des sociétés d'entraide et de secours mutuel s'est bornée à couvrir le risque existant, sans chercher à l'influencer par une prévention efficace. Elle n'a entrepris que tardivement d'en contrôler le coût par des accords avec les professions de santé. Et on attend toujours un effort sérieux en faveur d'une plus grande efficience des soins. Le système s'est donc plutôt avéré inflationniste. Loin d'exclure la pléthore médicale et de combattre la surconsommation de prestations ou de médicaments, il en partage la responsabilité.

La calcul des « frais administratifs » attribués aux mutuelles illustre et confirme cette critique. Certes les revenus des mutuelles ne sont pas établis sur base des remboursements qu'elles effectuent, comme on le dit parfois. Elles sont rémunérées en fonction du nombre de leurs cotisants, et reçoivent donc un pourcentage des recettes. Mais « étant donné que les revenus sont adaptés aux dépenses, les frais administratifs augmentent finalement en fonction des dépenses » de l'assurance-maladie (4). La mutuelle peut influencer ce montant et en garde un pourcentage d'autant plus élevé qu'elle est plus dominante dans le pays. Dès lors, elle n'attend aucun bénéfice propre d'une meilleure efficience des soins ou d'une prévention réussie. Aucune motivation financière ne la pousse à promouvoir une réduction des dépenses de l'assurance-maladie en général, ni à se réjouir d'une diminution des remboursements qu'elle effectue elle-même. Au contraire.

A cet égard, les correctifs qui réduisent un peu les frais administratifs pour tenir compte des économies d'échelle dans les grandes organisations ne modifient rien de fondamental. Au contraire, la confiscation des gains qui proviennent d'une plus grande efficience particulière semble maladroite et démotivante. Il est curieux du reste que les frais administratifs augmentent avec la productivité moyenne au lieu de suivre la diminution des coûts. Dans l'ensemble, il ne semble pas exagéré de conclure que les frais administratifs s'approchent davantage d'une rente de situation que du prix d'un service calculé au plus juste.

En outre, quand les mutuelles gèrent des institutions de soins (hôpitaux, polycliniques) rémunérées par l'Inami à la prestation, leurs intérêts directs s'opposent à l'exigence de contrôle des coûts. On peut certainement expliquer ainsi les pressions que certains médecins subissent de la part de leur employeur mutuelliste pour multiplier leurs actes (5).

(4) Rapport sur l'assurance-maladie présenté par le commissaire royal M. Petit, Chambre des représentants, 26 mai 1976, page 471.

(5) Cette critique économique des mutuelles s'est déjà exprimée ailleurs (*). M. Simon Leblanc pense y déceler l'influence de l'école néo-libérale du « Public Choice » américain. Le Bulletin des Chambres syndicales y découvre la trace de principes capitalistes. Doit-on conclure que l'intégration des mutuelles à la bureaucratie d'Etat est « progressiste » ? Que seules des forces de conservation sociale ont intérêt à la dénoncer ? Il est sans doute éclairant de citer ici quelques extraits d'un article de Gramsci, dont la virulence dans le style de

d) Aujourd'hui les restrictions nous conduisent au deuxième moment de la politique administrative; le rationnement, qui limite de manière autoritaire le champ d'application de l'assurance. Il est devenu bien difficile de s'y opposer puisque le niveau des cotisations sociales est fixé par l'Etat.

e) Les représentants des salariés sont minorisés : au nom de la cogestion, ils doivent partager le pouvoir, non seulement avec les employeurs, mais aussi, comme au Comité de gestion de l'Inami, avec les prestataires de soins dont ils paient les services.

f) Alors que les caisses sont toujours, en principe, gérées ou cogérées par les salariés, le caractère obligatoire des prélèvements fait en sorte que le progrès social (la modification des formes de la solidarité et son extension éventuelle à de nouveaux domaines ou à de nouveaux bénéficiaires) est politiquement bloqué et étroitement assujéti aux décisions du Parlement.

LA COTISATION SOCIALE : UNE LOGIQUE D'AUTONOMIE SOLIDAIRE (6)

Les cotisations, bien que proportionnelles aux revenus, ne sont pas un impôt. Au contraire, elles sont fiscalement déductibles et payées à des organismes qui restent en principe privés. Ainsi, elles réduisent l'impôt. Ce dégrèvement fiscal offre un deuxième moyen (malheureusement peu exploité) d'échapper au rationnement. En effet, il devrait permettre de libérer la cotisation de son barème rigide qui tient compte uniquement du salaire (ou du revenu imposable). Si la cotisation représente réellement une prime d'assurance, pourquoi ceux qui désirent une protection différente ou accrue ne pourraient-ils l'obtenir dans le cadre de l'assurance sociale, moyennant une cotisation adaptée ?

Déduite du revenu imposable, la cotisation procure une économie d'impôt d'autant plus forte que ce revenu est élevé. En effet, le taux de taxation marginal (celui de la dernière tranche du revenu) s'élève avec le revenu taxable. C'est cette forme de déductibilité fiscale qui impose des cotisations progressives, c'est-à-dire une contribution, croissante avec le revenu, à la solidarité. Autrement, l'économie d'impôt serait telle que la dépense nette en cotisations se réduirait lorsque les ressources augmentent.

Par souci d'équité et de simplification, certains ont proposé de remplacer la déductibilité fiscale des cotisations par un « crédit d'impôt ». Au lieu que la cotisation sociale vienne en déduction du

l'époque, n'a rien à envier aux attaques libérales contre l'économie étatisée : « L'Etat devient ainsi l'unique propriétaire de l'instrument de travail, il assume toutes les fonctions traditionnelles de l'entrepreneur, (...) l'Etat bourgeois, celui des bureaucrates incompetents et inamovibles; (...) Le nombre des non-producteurs augmente de façon malsaine, dépasse toute limite tolérable pour le potentiel de l'appareil productif. On travaille et on ne produit pas, on travaille durement et la production ne cesse de décroître. C'est qu'il s'est formé un gouffre béant, un gosier immense qui engloutit et anéantit le travail, anéantit la productivité. » (L'Ordine Nuovo, 14.02.1920).

(6) B.F. Petit, Vers une autonomie solidaire. La Libre Belgique, 21 décembre 1983.

revenu imposable, une fraction définie de cette cotisation serait considérée comme un substitut d'impôt. Elle serait donc directement soustraite, non du revenu imposable, mais de l'impôt sur le revenu.

Cette formule accepte différentes versions : la cotisation peut être strictement fixée par le marché (en fonction du service à financer) ou elle peut augmenter avec le revenu. La fraction des cotisations déduite de l'impôt peut être constante, ou diminuer avec le revenu imposable.

QUI DOIT GERER LA SOLIDARITE ?

Cependant les plus bas revenus ne sont pas imposés et la taxation peut être inférieure à la prime d'assurance demandée sur le marché. Dans ce cas, le crédit d'impôt ne suffira pas à financer l'assurance sociale. On peut résoudre cette difficulté de deux manières. La première est la plus « étatiste », ce qui n'empêche pas les néo-libéraux de la préférer. Elle fait appel à un « impôt négatif » capable de financer les primes d'assurances à un niveau convenable. Cette méthode a ses mérites et sans doute des indications (7). Mais généralisée, elle remettrait au ministère des Finances le soin de la solidarité confiée aujourd'hui à la Sécurité sociale. Elle substitue plus ou moins à la solidarité contractuelle une assistance publique qui se montrera avare ou généreuse suivant l'humeur du Prince et l'état de son budget. Le danger semble d'autant plus grand qu'après la crise, la production automatisée menace de créer pour longtemps un chômage massif et une large frange d'exclus dans une « société duale ».

La deuxième solution que j'appellerais « autonomiste », passe par le maintien de cotisations progressives. Au prix d'une simplicité peut-être un peu moindre, elle devrait permettre de financer la sécurité sociale des moins favorisés tout en accroissant l'autonomie des mécanismes de solidarité par rapport à l'Etat. Il apparaît de mieux en mieux que l'enjeu décisif du débat sur la Sécurité sociale est le choix entre ces deux approches de la solidarité. Dans la mesure où elles traduisent un choix de société et une certaine idée de l'Etat, elles situent aussi de manière nouvelle et un peu paradoxale la droite (les étatistes) et la gauche (les autonomistes).

COMPETITIVITE DE L'ASSURANCE SOCIALE

Quelle que soit la forme de dégrèvement fiscal adoptée, elle conduit à distinguer dans la cotisation deux éléments qui s'additionnent : l'économie d'impôt obtenue et la dépense nette. La dépense brute qui en est la somme concrétise pour le cotisant, ainsi que pour les personnes à sa charge, un droit individuel inaliénable aux interventions de l'assurance.

Ces principes permettraient de bénéficier des avantages de la fiscalisation sans les inconvénients de l'étatisation. En effet, la dépense nette des cotisants à faibles revenus sera très inférieure au prix du marché pour le service qu'ils demandent. Quant aux cotisants les plus riches, on peut veiller à ce que malgré une cotisation brute qui peut être supérieure au prix de marché, la dépense nette ne dépasse pas ce prix.

(7) Lionel Stoléro, Vaincre la pauvreté dans les pays riches, coll. Champs, Flammarion 1977.

Dans ce sens on peut dire que l'assurance sociale est potentiellement compétitive par rapport à l'assurance privée. Il faut néanmoins définir cette dernière non pas comme assurance autonome mais comme une assurance dont les ressources sont indépendantes des mécanismes de redistribution (la solidarité). Il ne semble donc pas admissible que l'assurance privée donne droit à une déduction fiscale, surtout si les dégrèvements d'impôt augmentent avec le revenu imposable. Dès lors, il n'est pas nécessaire d'accorder aux mutuelles un monopole de l'assurance-santé : un minimum d'assurance obligatoire et une forme de déductibilité fiscale des cotisations devraient suffire à garantir l'hégémonie de l'assurance sociale sous toutes les formes qu'elle pourrait prendre (coopérative ou mutuelle, mais aussi capitaliste ou publique).

LES EXPERIENCES AMERICAINES DE MEDECINE FORFAITAIRE

L'attention à l'efficacité pousse les compagnies d'assurance-maladie à influencer directement ou indirectement sur la gestion du système de santé. La première expérience américaine dans ce domaine a été celle du groupe d'assurance et de soins médicaux « Kaiser-Permanente », soutenu par les syndicats de la côte Pacifique. Il s'agit d'une véritable médecine d'abonnement. Les abonnés (au nombre d'environ 4,5 millions) bénéficient des soins gratuits dans les consultations et les hôpitaux du groupe.

Kaiser demeure une des principales entreprises de médecine « prépayée » dans la catégorie des Health Maintenance Organizations (HMO) : une HMO fournit à ses adhérents l'accès gratuit à un éventail complet de services pendant toute la durée de leur contrat ; les médecins sont salariés mais ce salaire est complété par une prime annuelle variable suivant le succès de l'organisation à assurer des taux bas d'hospitalisation et des durées de séjour courtes. Il existe environ 240 HMO aux Etats-Unis. Elles couvrent environ 9 millions de membres (8).

De nombreuses études convergentes démontrent que par rapport au paiement à l'acte, la médecine « prépayée » permet une réduction des coûts de l'ordre de 10 à 40 %, due essentiellement à une diminution de 25 à 45 % des hospitalisations. Les cotisants se présentent en moyenne plus souvent en consultation et sont hospitalisés moins souvent et moins longtemps que la population générale. Ceci reflète probablement l'efficacité plus grande des interventions médicales précoces. Une expérience conduite par la Rand Corporation démontre que cette différence ne s'explique pas seulement par une sélection d'usagers en meilleure santé. Elle reflète un changement de pratique médicale (9).

Les mêmes principes d'intervention de l'assurance dans la « liberté thérapeutique » ont d'ailleurs été appliqués au programme « Medicaid » d'assurance-maladie pour les catégories défavorisées. Ils ont conduit à une surveillance très attentive des dépenses d'hospitalisation, au refus

(8) Victor G. Rodwin, Quand le payeur s'éveillera... Le Monde diplomatique, mars 1984.

(9) Willard G. Manning et alii, A controlled trial of the effect of a prepaid group practice on use of services, New England Journal of Medicine, 310 : 1505-1510, 7 juin 1984.

de remboursement dans certains cas de décisions jugées insuffisamment efficaces et enfin à des contrats sélectifs avec certains producteurs de soins. Ceux-ci accordent un tarif préférentiel en échange d'un contrôle plus étroit par l'assurance. En revanche cette dernière accorde une réduction de cotisation aux bénéficiaires qui s'adressent à ces groupes désignés de professionnels médicaux (système des PPO ou Preferred Provider Organizations) (8).

Depuis octobre 1983, dans le cadre du système d'assurance nationale de santé « Medicare », les hôpitaux américains ne sont plus remboursés en fonction du prix de journée mais sur la base d'un coût standard par malade et par type de maladie. On a ainsi élaboré 467 DRG (diagnosis related groups) en associant des diagnostics et des indicateurs d'activité médicale au coût moyen des soins médicaux produits. Ce nouveau mécanisme décentralise partiellement l'assurance au niveau des institutions de soins. Il devrait amener les hôpitaux à soigner au moindre coût (8).

Au début surtout, on a accusé le groupe Kaiser de faire un tri sévère, de ne pas accepter les mauvais risques et d'assurer finalement un groupe relativement privilégié. Dans la mesure où ces critiques sont quand même partiellement fondées, elles peuvent s'expliquer par le caractère privé et limité de l'assurance. Si l'assurance est généralisée, fondée sur la solidarité sociale et (à fortiori) sur l'autogestion, ces défauts deviennent presque inconcevables. Et il suffirait de peu de chose pour les exclure totalement : par exemple que la loi interdise de refuser un « client » et prévoie un minimum d'assurance obligatoire ainsi qu'une solution de remplacement en cas de carence de paiement des cotisations.

Ces différentes techniques de médecine forfaitaire sont nées dans un environnement dominé largement par des assurances privées et des agences d'Etat. Elles font penser que l'assurance tend à prolétarianiser les professionnels de la santé et à contraindre ses propres cotisants. On peut estimer cette étape incontournable et nécessaire à une intégration rigoureuse des soins curatifs et préventifs. Néanmoins la protection des droits individuels et même la poursuite d'une efficacité maximale en matière de santé plaident pour des correctifs qui remettent en cause tant l'assurance privée (financée exclusivement par des primes individuelles) que l'aide publique (financée par l'impôt).

Le premier correctif est la solidarité sociale. Elle doit offrir à chacun une liberté équivalente dans le financement des soins. Le second est le maintien d'une diversité suffisante et d'une concurrence permettant de sauvegarder la liberté de choisir. Le troisième est l'autogestion, pour conférer aux cotisants et aussi aux professionnels de la santé un « contre-pouvoir » capable d'équilibrer les impératifs financiers de l'assurance. On voit que ces trois correctifs vont dans le même sens : ils conduiraient à instaurer une assurance sociale autonome.

COTISATIONS INDIVIDUELLES, FAMILIALES, OU PROFESSIONNELLE ?

Les versements aux fonds de pension et de chômage représentent des cotisations individuelles. Par contre les cotisations d'assurance-

maladie sont familiales. Seuls ceux qui disposent d'un revenu paient une cotisation; les enfants, les femmes au foyer en bénéficient mais ne paient pas. Il y a là une anomalie difficilement compatible avec une gestion autonome des organismes assureurs. Réellement indépendants, ils ne tarderaient pas à la corriger : la cotisation financerait alors, fût-ce partiellement, une prime d'assurance individuelle. Cependant pour éviter que les charges sociales du ménage ne s'alourdissent en proportion du nombre de ses membres et sauvegarder l'objectif de redistribution, il faut alors introduire la taille de la famille dans le calcul de la cotisation (ou des avantages fiscaux qui aident à la financer).

Il ne s'agit pas seulement de reconnaître mieux les droits individuels. La « personnalisation » de la prime d'assurance maladie-invalidité peut aussi servir à éclairer et à calculer les risques liés aux conditions de travail. Il serait logique que l'employeur supporte le supplément de prime éventuel, ce qui l'inciterait à une prévention efficace. Mais ce n'est sans doute pas aussi simple : si l'employé tient à la liberté de choisir son assurance, il devra participer à ce supplément, quitte à exiger par l'action syndicale que l'entreprise le couvre plus ou moins complètement.

L'individualisation des cotisations conduirait au dépassement d'une étape « keynésienne » de la Sécurité sociale, axée sur la concertation entre les syndicats et le patronat. On peut y voir une « libération » de la Sécurité sociale (10). La redistribution horizontale actuelle des cotisations au sein du monde du travail se prolongerait dans une redistribution verticale entre les groupes sociaux, étendant la solidarité à toute la société. Sans intermédiaire, la Sécurité sociale renouerait ainsi avec l'ambition hégémonique traditionnelle du mouvement ouvrier.

UN SYSTÈME SIMPLE

La rationalisation de l'assurance sociale n'est pas une mince affaire. Le système actuel des cotisations déduites du revenu imposable implique des cotisations progressives qu'il faut ensuite répartir équitablement. La complexité du système en est ainsi nécessairement accrue. La difficulté n'est pourtant pas insurmontable.

C'est ce que j'avais essayé de montrer dans un article précédent (**). On peut imaginer qu'un ordinateur soit chargé de collecter des cotisations sociales tenant compte de trois variables : le montant de la prime choisie, le taux fiscal d'imposition marginale et les charges de famille du cotisant. Après avoir calculé et recueilli la cotisation, l'ordinateur paierait la prime demandée par l'assurance, tout en veillant à ce que la somme nationale des cotisations soit égale à la somme des primes. Des formules mathématiques simples permettent d'y arriver facilement. Ce système semble déjà moins complexe que

(10) B.F. Petit, Libérer la Sécurité sociale ? La Libre Belgique, 30 septembre 1983.

(**) Ce texte fait suite à deux articles parus dans « Actualité-Santé » : « De l'assurance-maladie à l'autogestion de la santé », numéro 50, mars 1983 et « Autonomie des mutuelles, pourquoi ? comment ? » - essai d'approche économique. numéro 58, janvier 1984.

l'organisation actuelle : qu'on songe seulement aux difficultés que rencontrent tous ceux qui essaient d'expliquer au grand public les frais d'administration des mutuelles. Il devrait aussi être beaucoup moins coûteux : qu'est-ce qu'un ordinateur par rapport à ce que coûte l'Inami ?

UN ORDRE SPONTANÉ

Les systèmes ont leur propre logique, indépendante des intentions de départ. La concurrence entre les organismes assureurs ne risque-t-elle pas d'aboutir d'une manière ou d'une autre à l'exclusion plus ou moins avouée des « mauvais risques » ou des plus pauvres ? A mon avis, cette crainte n'est justifiée que si la concurrence s'exerce en dehors d'un cadre général de solidarité. En effet l'intérêt collectif des assurances est de maximiser la somme globale des primes. Dès lors, tout cotisant est un client intéressant, y compris et peut-être surtout celui dont le risque est élevé, puisque sa prime est garantie ou largement payée par la solidarité. La maximalisation des ressources de la solidarité rejoint ainsi l'intérêt collectif des assurances.

Ce mécanisme définit une solidarité « spontanée » qui n'est pas étrangère au raisonnement économique. Une analyse classique explique pourquoi les médecins ont tendance à demander des honoraires plus élevés à leurs patients aisés. Ils cherchent ainsi à accroître le plus possible leurs revenus, ce qu'il n'obtiendraient pas en augmentant l'ensemble de leurs honoraires d'un pourcentage identique. En effet cette hausse de prix non discriminatoire réduirait la demande de soins des moins favorisés. La redistribution de revenus attendue de la Sécurité sociale ne fait qu'accentuer cette discrimination spontanée de prix, la déplace vers l'assurance et la généralise tout en la débarrassant du même coup de ses aspects arbitraires.

Ainsi, dans l'hypothèse d'un maintien de cotisations progressives, on peut imaginer que les assurances elles-mêmes soient chargées de la gestion autonome du système informatique de répartition des cotisations. (11) Cette concertation entre les assurances ne devrait pas entraver la concurrence. Celle-ci, en exerçant sa pression sur les prix, empêcherait les primes d'alimenter un quelconque parasitisme aux dépens de la solidarité sociale. L'indépendance des assurances demeurerait entière. Elles pourraient même rester libres d'assurer en dehors des règles de solidarité mais dans ce cas la prime ne serait pas fiscalement déductible. L'Etat quant à lui continuerait à exercer une surveillance et détiendrait un droit de veto. Son approbation resterait indispensable mais il aurait entièrement délégué ses tâches de gestion.

(à suivre)

(11) L'économie d'impôt reçue par l'assurance sociale représente une « moins-value fiscale », ou le prix que la collectivité paie pour la solidarité. C'est pour cette raison qu'elle doit être répartie sur l'ensemble des cotisants, ou des contribuables, selon une échelle de répartition unique, ayant ou non force de loi, mais impliquant en tout cas une informatique centralisée.

Pour mieux comprendre la grève des mineurs britanniques

L'exploitation charbonnière britannique remonte très haut, avant l'occupation romaine. Mais c'est avec le développement industriel, à partir de la seconde moitié du 18^{me} siècle, que l'industrie charbonnière connaîtra sa véritable expansion. Expansion qui atteindra son apogée après la première guerre mondiale.

A la fin de la guerre 14-18, l'industrie minière fournit 10 % des exportations britanniques et occupe 10 % des travailleurs, soit 1.250.000 mineurs. Trois mille puits sont en activité, gérés par 1.400 compagnies. Plus de 84 % de la production sont cependant fournis par 323 puits. Avec 80 millions de tonnes par an, la production est la plus forte jamais enregistrée. La productivité était néanmoins faible, en regard des 100 millions de tonnes que produisent aujourd'hui 182.000 mineurs.

La grande crise des années 30 va de pair avec une chute profonde de l'activité minière.

Les pointes de production atteindront de nouveaux sommets après les nationalisations de 1946, et compte tenu des nécessités de la reconstruction de l'après-guerre (*). Le climat est alors à l'optimisme dans l'avenir de l'industrie charbonnière, car même fortement accrue, la production ne peut satisfaire à la demande.

En 1950, le Plan charbonnier du National Coal Board (NCB) visait à accroître la production de 18 % pour 1965, notamment en procédant à l'ouverture de vingt nouveaux puits et en réalisant des investissements de modernisation pour 650 millions de Livres. La confiance dans l'avenir du charbon n'était pas que britannique : l'ensemble des pays de la CECA (Communauté européenne du charbon et de l'acier) signaient des

(*) En 1947 : 184 millions de tonnes
En 1952 : 210 millions de tonnes

contrats d'importation de charbon américain, pour pallier les manques possibles de leur production nationale.

Le NCB n'anticipa pas le déplacement énergétique du charbon vers le fuel. Son plan de 1959 prévoyait toujours une nécessité de production de 215 millions de tonnes. Mais quand la demande chuta, il ferma des puits. Entre 1957 et 1963, 264 puits furent fermés — et notamment le Rothes, inauguré en grande pompe en 1957 par la Reine, et liquidé cinq ans plus tard. Il reste aujourd'hui 175 puits en activité.

LE SYNDICAT DES MINEURS : UNE HISTOIRE TOURMENTÉE

Le NUM (National Union of Minesworkers) fondé en 1944 est l'aboutissement de la longue histoire des associations des mineurs de Grande-Bretagne. Il s'agit en fait de deux mouvements. D'une part, le développement de syndicats locaux et/ou régionaux très indépendants, d'autre part la bataille pour l'unité syndicale nationale.

Les premières associations locales de mineurs firent leur apparition au siècle dernier. La première dans le Yorkshire en 1858. Elle fut rapidement suivie par d'autres : Northumberland en 1863, Ecosse en 1872...

En 1863 naissait la *Miners' National Union*. Il s'agissait plutôt que d'une association nationale, d'une alliance — fort lâche d'ailleurs — de groupements locaux d'Ecosse et de l'Est de la Grande-Bretagne. L'alliance s'est réalisée sur base du programme parlementaire d'Alexandre MacDonald; ce sera davantage un groupe de pression parlementaire qu'une association de lutte pour les mineurs. En effet, le programme visait une collaboration avec le patronat. Celui-ci bénéficia donc d'un double avantage : un adversaire de classe peu combatif, et le souci d'indépendance des associations locales. Les propriétaires de houillères purent ainsi passer des accords locaux mettant en concurrence les mineurs des différents puits.

Le patronat confirmera son intérêt pour l'association de MacDonald en ne reconnaissant pas comme organisation représentative l'*Amalgamated Association of Miners*. Cette autre Union créée en réponse à la fondation du M.N.U. et qui aura son implantation principale dans l'ouest de la Grande-Bretagne sera une réelle organisation syndicale nationale. En 1873, avec 106.000 affiliés, elle sera la plus puissante organisation. La lutte pour sa reconnaissance, qu'elle perdra d'ailleurs, sera très dure. En 1873, trois mois de lock-out dans le Pays de Galles. En 1875, dans le même pays de Galles, cinq mois de grève.

Finalement, en 1875, elle fut déclarée illégale. Une majorité de ses unions locales rejoignirent les rangs du M.N.U. Cette démission éteint pour vingt ans le syndicalisme du Pays de Galles; une union régionale de mineurs n'apparaîtra qu'en 1898 (*South Wales Federation of Miners*). Mais il faut savoir qu'entre 1872 et 1885, période de grave dépression économique, 320 organisations syndicales naissent, puis disparaissent en Grande-Bretagne. La misère des mineurs est alors effrayante...

Après la dissolution de l'AAM, le projet d'un syndicat national centralisé semblait mort. Durant près de trente ans, le syndicalisme minier se développa sur des bases très régionales, voire locales. Mais l'aspiration à une organisation nationale était alimentée dans les années 80

par un puissant élan général de combativité ouvrière et de syndicalisation.

En 1887, une conférence de mineurs se déclara pour la journée légale de 8 heures, malgré l'opposition des délégués du Northumberland et du Durham. D'un puissant mouvement de revendications salariales, amorcé en 1888, et qui devait réussir, surgit en novembre 1889 la *Miners' Federation of Great-Britain*. Comme le soulignent Morton et Tate (**): « Cette organisation, dont la formation constitua une étape historique, non seulement pour les mineurs eux-mêmes, mais pour la classe ouvrière tout entière, prit comme terrain de travail les questions industrielles et législatives : elle revendiquait la journée des huit heures, de la plongée au retour de la cage, pour tous les mineurs de fond. »

Alors qu'au départ, la M.F.G.B. n'était qu'un assemblage de syndicats régionaux, elle devient petit à petit une véritable organisation nationale. Et un lock-out général contre la *Miners' Federation*, (les patrons exigeaient une réduction des salaires de 25 %) échoua en 1893 ! C'était un combat mené contre la faim et une profonde misère, un combat auquel, à l'époque déjà, les femmes prenaient une part active. Le gouvernement se vit, pour la première fois, obligé d'intervenir dans un conflit : il s'opposa à la baisse salariale.

En 1912, les mineurs organisaient leur première grève nationale; elle visait à obtenir un salaire minimum garanti. Après deux nouvelles grèves nationales en 1920 et 1921, ils obtiendront en 1924 un barème national établissant le salaire minimum garanti.

Nous sommes donc au lendemain de la « grande guerre ». A la volonté gouvernementale de paix sociale (une Conférence nationale de l'Industrie est mise en place à cet effet), les travailleurs répondent par des luttes vigoureuses. La revendication de voir les mines nationalisées avait surgi; le congrès du Labour Party de mars 1920 refusa d'appuyer un mot d'ordre de grève en faveur de la nationalisation. C'est aussi le moment où avec d'autres travailleurs et aux côtés du Labour, des mineurs s'opposent à l'intervention britannique en Russie soviétique.

En novembre 1923, les élections débouchent sur la constitution d'un gouvernement labouriste, soutenu par les libéraux. Il ne durera pas tout à fait une année et les conservateurs reprennent le pouvoir en force. En janvier 1925, la Fédération nationale des mineurs compte 750.000 membres, soit 17 % du TUC. Elle vient d'arracher son salaire minimum garanti, mais les patrons refusent d'appliquer le barème et en mai 1926 ils décrètent un lock-out massif. Les mineurs répliquent par une grève qui aura un énorme écho international. Mais le gouvernement Baldwin l'ayant déclarée illégale, le TUC ordonne la reprise du travail le 12 mai. Les mineurs tiendront bon jusqu'en décembre, mais sans résultats.

L'échec de cette grève va favoriser la renaissance de syndicats régionaux de mineurs, renaissance encouragée par le patronat. On vit même se développer des syndicats-maisons, opération dans laquelle se distingua George Spencer, porte-parole de mineurs du Nottinghamshire. Avec son appui, les patrons créeront la *Nottinghamshire and Dis-*

(**) A.L. Morton, George Tate : « Histoire du mouvement ouvrier anglais », Cahiers libres 39/40 - Maspéro 1963.

trict Miners' Industrial Union. Encouragé par le patronat, le « spencerisme » prendra de l'extension par la mise sur pieds de syndicats-maisons, au Pays de Galles, dans le Northumberland, le Durham. Le mouvement ne mourra qu'en 1937, lorsque ses défenseurs se rallieront aux idées nazies. Mais le syndicalisme unifié eut encore du fil à retordre avec le régionalisme : lorsque, en 1939, la MFGB demande à tous les mineurs de s'affilier chez elle, la Fédération des mineurs du Pays de Galles négocia un accord de closed shop.

Finalement, remède ne sera trouvé aux fractures du mouvement syndical des mineurs britanniques qu'avec la seconde guerre mondiale. Le fait que le gouvernement associa la MFGB aux discussions sur l'embauche, la production et le problème des grèves, créa des conditions nouvelles pour que les 36 syndicats régionaux existants fusionnent réellement.

Fort imprégné de son histoire, le NUM est aujourd'hui une organisation nationale où subsistent de fortes tendances à l'autonomie régionale. En fait, après la guerre celles-ci retrouvèrent même une certaine vigueur, aidées en cela par la direction nationale. Ce n'est que vers la fin des années 60 que la gauche travailliste et les communistes menèrent campagne pour redonner son élan au caractère national de la lutte du NUM.

Cette campagne déboucha sur la grève de 1972, première grève nationale depuis 1926. Mais aussi sur un changement complet d'orientation de la direction syndicale, notamment face à la fermeture des puits. Ce changement amena la grève que nous connaissons aujourd'hui.

POURQUOI CETTE GRÈVE ?

Entamée le 12 mars 1984, la grève que mènent les mineurs britanniques est l'ultime étape d'actions entreprises de nombreux mois auparavant. En effet, alors qu'un plan de rationalisation était encore à l'étude, les mineurs avaient entrepris une action de refus des heures supplémentaires.

C'est au moment où le NCB approuva le plan de rationalisation, dit plan MacGregor, du nom du Gandois britannique, que les mineurs entamèrent leur grève. En vertu de ce plan, la direction des charbonnages prévoit le licenciement de 70.000 des 182.000 mineurs et la fermeture de septante des 175 puits. Première étape : vingt fermetures de puits et 20.000 licenciements. *Cela, sans qu'aucune baisse de production ne soit envisagée.*

En effet, le gouvernement Thatcher veut le maintien voire un accroissement de la production : 100 millions de tonnes en 1985, 115 millions de tonnes en 1989 (***) . Il s'agit donc d'une opération visant à élever la productivité. L'argument utilisé est essentiellement le prix du charbon britannique, qu'il s'agit de rendre compétitif.

Le combat des mineurs est certes un combat de défense de l'emploi : le leur et celui de nombreux autres travailleurs, dans des secteurs connexes ou dépendants de l'activité minière. Le taux du chô-

(***) Plan du N.C.B. du 14.9.1984.

mage atteint déjà 20 % dans les régions minières. Mais sa portée va bien au delà de la défense de l'emploi. La grève des mineurs s'inscrit dans le débat sur la politique énergétique de la Grande-Bretagne, sur la politique énergétique de la CEE, et aussi sur la politique de la Grande-Bretagne au sein de cette CEE. Pour le surplus, la grève des mineurs est indissociable de la bataille des forces de gauche contre le programme de privatisation de Mrs Thatcher, et contre son action anti-syndicale.

Sans doute, peu de gens se sont attendus à une grève aussi tenace et aussi ferme. Mais en 1978 déjà, *The Economist* avait publié le rapport d'une commission politique du parti conservateur, rapport prévoyant que la « rationalisation » des charbonnages se heurterait à des difficultés sociales. Et déjà, ce rapport (qui aurait dû rester secret) envisageait le recours à des brigades spéciales pour réprimer la résistance des mineurs, l'engagement de non-syndiqués pour transporter le charbon, etc., etc. La Dame de fer savait où elle allait et dans son esprit les diverses lois qu'elle a fait voter pour réduire ou entraver le fonctionnement des organisations syndicales devaient parer à tout (****). Ces lois ont incontestablement rendu la lutte syndicale plus difficile; elles ne sont pas parvenues à isoler les mineurs en grève.

La direction des charbonnages et le Plan MacGregor jugent de la rentabilité d'un puits sans tenir compte du coût social de sa fermeture, sur base des seuls critères commerciaux. C'est sur cette base, faut-il le rappeler, que le gouvernement Thatcher a privatisé les services postaux et même *British Telecom*.

En fait, le souhait de la direction est d'aligner le prix du charbon sur celui des autres pays européens. Pour le NUM, cette volonté est plus que louable. Mais, cela ne pourrait ce faire, selon le NUM, qu'en revisant au niveau de la CEE nombre d'anomalies défavorables à l'industrie britannique et le qui laissent de marbre le gouvernement Thatcher.

Le charbon britannique est le moins subventionné de la CEE.

	<u>Subside par tonne</u>
	1980 - source : NCB
France	18 Livres
RFA	15 Livres
Grande-Bretagne	2 Livres

Et en Grande-Bretagne même, les charbonnages ne bénéficient pas de subventions. Le charbon britannique est, dans la CEE, le moins cher à la production.

	<u>Coût production par tonne</u>
	1980 - source : NCB
France	45 Livres
RFA	41 Livres
Grande-Bretagne	29 Livres

Finalement, en raison de l'inégalité de subventionnement dans la CEE, les charbonnages britanniques, qui sont les plus performants d'Europe, vendent du charbon plus cher que l'Allemagne fédérale. Or,

(****) Lire à ce sujet dans les C.M. de septembre 1984 : « La Grande-Bretagne, modèle néo-libéral ? » par F. Nice.

les cokeries de RFA bénéficient de larges subventions de la CEE, pour maintenir leur rentabilité. Sans ces subventions, elles seraient en déficit.

L'autre problème de fond que soulèvent les grévistes est le gaspillage énergétique qu'engendreraient les fermetures de puits. D'autant que les compagnies d'électricité réalisent des profits énormes grâce au charbon : la *Central Electricity Generation Board* a bénéficié de ristournes équivalant à 6 Livres la tonne en 1983 et elle a réalisé la même année un bénéfice de 212 millions de Livres.

Des experts, et notamment le professeur Vic Allen, de l'Université de Leeds, estiment que les techniques de production actuelles permettent d'extraire du sous-sol britannique du charbon en quantité industrielle pendant encore cent ans. Si Mrs Thatcher a choisi plutôt la voie nucléaire, ce n'est pas pour réduire les coûts énergétiques, mais pour :

- remettre en cause les nationalisations des charbonnages et faire glisser le secteur de l'énergie — par le biais du nucléaire — dans les mains d'intérêts privés;

- remettre en cause le droit de grève : « ... Un programme nucléaire aura pour avantage de faire échapper une partie substantielle de la production électrique aux dangers de perturbation que créeraient des actions syndicales de mineurs ou de travailleurs de transport... » (Réunion Cabinet Ministériel Downingstreet 29.10.79).

En clair, cette grève nationale est certes une action pour le droit au travail. Mais elle est surtout un combat contre un gouvernement qui veut renforcer le pouvoir des financiers privés dans des secteurs qu'ils avaient perdus et qui, pour ce faire, veut briser les organisations syndicales.

GRÈVE DÉMOCRATIQUE ?

Nous avons vu précédemment combien le mouvement syndical des mineurs avait été divisé dans le passé. Particulièrement entre régions. C'est entre autres pour ces raisons que la direction du NUM n'a pas eu recours au vote pour décider de la grève générale. Ce vote aurait permis à la direction d'utiliser certains clivages régionaux ou locaux contre le mouvement. C'est l'expérience que les mineurs tirent de la grève de 1926. Dans les faits, personne ne peut contester aujourd'hui que le mouvement émane de la base. Plus des deux tiers des mineurs de Grande-Bretagne suivent aujourd'hui le mouvement et cela depuis plus de neuf mois. Cela représente, pour les familles, un manque à gagner de neuf mois de salaire. Si cette grève n'était pas démocratique, comme le prétend Mme Thatcher, les mineurs et leurs familles ne supporteraient pas de tels sacrifices.

Par contre, ce qui n'est pas démocratique dans cette grève, ce sont les méthodes du gouvernement conservateur.

1. La répression policière

- dix grévistes tués
- des milliers de syndicalistes emprisonnés
- plus de dix mille condamnations à des peines légères
- des dizaines de mesures d'éloignement prises par des tribunaux (sur base d'une loi de 1887).

Une interview de Tony Benn

*ancien député,
représentant de la gauche labouriste.*

En vieillissant, j'ai commencé à me rendre compte que la rhétorique socialiste est parfaitement acceptable par l'establishment. Ce qui l'effraye, c'est la démocratie, parce que la démocratie est un défi. Et les mineurs ont lancé ce défi, dès le moment où ils ont posé la question : « Qui vous a donné le pouvoir de fermer les puits ? Qui a nommé le président du Cartel des charbonnages ? Qui a dit, que nous, qui extrayons le charbon, nous n'avons pas le droit de décider de l'avenir de ce charbon » ?

La vraie ligne de partage, c'est la démocratie qui la trace — et le conflit décisif oppose ceux qui ont le pouvoir et ne sont qu'une minorité, et les autres qui n'ont pas le pouvoir mais sont les plus nombreux. Et c'est là que se situe l'espace pour une nouvelle morale, une morale qui fonde par exemple en Amérique latine, la théologie de la libération.

Tout cela est devenu clair pour nous avec la lutte des mineurs, qui ont manifesté un puissant sens communautaire, ont fait converger les espérances de toute une série d'autres groupes, comme les femmes, les noirs, les homosexuels, et ont amorcé une convergence avec les luttes en Irlande. Il s'agit maintenant de faire entrer tout cela à l'intérieur du parti; le récent congrès du Labour a commencé à s'en préoccuper, en dépit d'une forte résistance au sommet.

(Extrait d'une interview publiée dans *Rinascita*
du 24 novembre 1984)

2. Les violences et le mensonge

Certes les mineurs, dans les piquets de grève, ne sont pas des anges. Et les actes de violence individuelle existent du côté de certains grévistes. Ces actes sont d'ailleurs condamnés par le NUM. Mais le recours à des provocations pour pouvoir présenter dans la presse un mauvais visage de la grève émane du pouvoir. Tous les jours, on peut lire dans la presse britannique que ce sont « les méchants mineurs » qui attaquent les « gentils policiers ».

Autre technique mensongère : pour isoler les mineurs de la population et présenter les grévistes comme des têtes chaudes qui n'ont rien à voir avec la masse des mineurs, toutes les semaines, le NCB publie un communiqué, donnant le nombre de puits ouverts. Si un mineur non-gréviste est à la mine, le puits est ouvert. Cela permet au NCB d'affirmer que 75 ou 80 % des puits sont ouverts. Voilà pourquoi Thatcher s'obstine à faire pénétrer les jaunes.

Il y a enfin la violence des non-grévistes. Ainsi, dans le Nottinghamshire (la seule région où ils sont majoritaires) les violences étaient telles que des grévistes ont dû chercher refuge dans d'autres régions minières. Ces violences-là étaient quant à elles tolérées par les forces de police.

3. La répression non-violente

- diminution des allocations familiales pour les familles de grévistes
- pressions morales, par l'envoi de lettres, auprès des épouses
- mise sous séquestre des biens syndicaux.

Avec l'appui de progressistes de milieux très divers et aux côtés d'autres organisations ouvrières, le Parti communiste de Belgique a pu récolter plus d'un million et demi de FB, qui ont été remis aux mineurs britanniques en grève.

Pour la Noël, il a, avec la Jeunesse communiste et l'Union des pionniers, organisé un goûter pour 500 enfants du Nottinghamshire, avec distribution de jouets.

Compte de chèques postaux N° 000-0267214-76, avec la mention « Soutien aux mineurs britanniques ».

PATRICE GRANVILLE

Le nouveau Nicaragua et Reagan II : le choix des armes

Deux formes de guerre se complètent déjà entre le Nicaragua et les USA : le terrorisme contre-révolutionnaire et la guerre économique. Il ne « manque » plus que l'intervention des forces militaires officielles de la super-puissance. Elle n'a pas eu lieu à l'heure où ces lignes sont écrites.

Certains attendent beaucoup de la guerre économique qui a déjà porté ses fruits, en réduisant notamment les exportations de moitié (405.000.000 de dollars) ce qui a provoqué une pénurie de devises engendrant d'importantes difficultés d'approvisionnement des produits de grande consommation (maïs, haricots noirs, riz et huiles comestibles) (1). Quoique assuré par l'URSS et le Mexique, le ravitaillement pétrolier est insuffisant par suite du boycott des USA, qui ont aussi empêché l'arrivée des pièces de rechange pour l'agriculture et l'industrie. La crise tient de plus aux dépenses militaires nécessitées par la présence de 12 à 15.000 contre-révolutionnaires (armés par les mêmes USA), qui brûlent les récoltes, tuent les paysans et agressent l'armée régulière. Une armée dont le renforcement a absorbé plus de 30 % du budget national en 1984 (1).

Il n'y a pas si longtemps que la famille régnant dans ce petit pays accumulait des richesses fabuleuses à son seul profit.

C'est en 1978 que fut incendiée au Nicaragua l'entreprise Plasmaferis qui se consacrait à la vente du sang nicaraguayen aux USA. Un an après, le dernier dictateur de la dynastie des Somoza était chassé par le peuple. Son père avait fait assassiner le dirigeant guerrillero César Sandino se rendant à une réunion pour la paix en 1934.

Le 4 novembre 1984 le pouvoir populaire se voyait légitimé par des élections qui se déroulèrent dans un contexte historique, économique

(1) Le Monde diplomatique, décembre 1984.

et politique particulièrement complexe. Pas moins que celui qui vit la reconfirmation, le surlendemain, de Ronald Reagan. Cette comparaison paraîtra audacieuse mais elle illustre la difficulté de la pratique politique de la démocratie. « Ecrivez-moi » avait fait dire Louis XVI à ses sujets dont l'immense majorité était... analphabète. Comme le peuple nicaraguayen il y a cinq ans, qui n'avait plus vraiment voté depuis des dizaines d'années.

UN CONTINENT EN MUTATION

Presque en même temps, en Uruguay des élections mettaient fin à un pouvoir militaire de onze années. Alors qu'au Salvador les négociations gouvernementales s'ébauchent avec la guérilla populaire. Au Brésil, le 15 janvier 1985, selon toutes probabilités, sera élu le candidat civil d'une large coalition allant de l'extrême-gauche à la droite libérale, succédant à vingt ans de régime militaire.

Se poursuit ainsi depuis plusieurs années en Amérique Latine l'érosion des régimes militaires violemment pro-USA. C'est-à-dire gardiens d'intérêts financiers importants suivant la phrase célèbre : « Ce qui est bon pour la General Motors est bon pour les Etats-Unis ». Concept controversé dans le pays même, tout en restant dominant.

Les régimes civils s'installent peu à peu sans être tout à fait à l'abri d'un coup du style Pinochet, quoique la situation soit totalement différente d'il y a dix ans, lorsque Salvador Allende était un des seuls dirigeants démocratiques au pouvoir dans cette partie du monde. Demain la démocratie politique y sera majoritaire, car il ne faut pas oublier les situations déjà acquises en Argentine et en Bolivie.

Nous assistons à la plus profonde transformation structurelle depuis la décolonisation (Chine comprise) et les remous pétroliers. La deuxième moitié du XXème siècle aura apporté plus d'espoir de libération aux peuples démunis que les deux ou trois siècles précédents. Cheminement long et difficile, si l'on songe notamment à la signification et à la portée d'élections dans les Amériques du Nord et du Sud. Reagan réélu réellement par 30 % du peuple et le Front Sandiniste par près du double. (En comparant le nombre de votes obtenus au total de la population active.)

Cette dérive pourra-t-elle être compatible avec le fonctionnement des intérêts du « Big Brother » au Nord ? Beaucoup de paramètres à traiter pour répondre à cette question.

UN SI PETIT PAYS

Etranglé (seulement géographiquement pour le moment), dans cette étroite Amérique Centrale, entre les deux continents américains, coincé par le Honduras et le Costa Rica, voisin du San Salvador, à proximité de Panama, la situation du Nicaragua est inconfortable. Si proche aussi d'une grande puissance, à l'idéologie si lointaine.

On se souvient des remous suscités par l'administration Reagan, à propos d'une cargaison de marchandises soviétiques destinées au Nicaragua. Le président des Etats-Unis déclarait inacceptable que l'URSS envoie des MIG 21 à Managua, mais dans le même souffle il reconnaissait qu'il n'était pas certain que la cargaison comprenait des

MIG 21... Un peu plus tard, M. Reagan entra en aveux complets : il n'y avait effectivement pas de MIG. Mais la tension avait été habilement entretenue.

Bien avant cette péripétie, la guerre était présente au Nicaragua. En trois ans, on a dénombré neuf mille victimes du terrorisme et 300.000.000 de dollars de dégâts (1,8 milliards de francs belges) dans ce pays si pauvre; entretenant un climat d'insécurité permanente tant intérieur qu'extérieur. Le minagé des ports, avoué par la CIA, soulevait une indignation mondiale légitimée il y a peu par la Cour Internationale de Justice de la Haye, qui a déclaré recevable la plainte nicaraguayenne.

L'attitude des Etats-Unis est analysée sans complaisance par des journaux tels que « La Libre Belgique », où l'on pouvait lire par exemple, en date des 3 et 4 novembre derniers :

« Les Américains ne font pas mystère des subventions qu'ils accordent aux "combattants de la liberté" qui luttent contre les sandinistes depuis le Honduras ou le Costa Rica, voisins du Nicaragua. Chaque fois que le Congrès vote des fonds, la "contra" annonce une élévation du nombre de ses combattants. »

» Ceux-ci portent un uniforme bleu, sont équipés, nourris, entraînés et armés grâce aux sommes envoyées directement ou indirectement (par le biais d'organisations ou de pays amis) par les Etats-Unis. »

Aux USA même des réticences s'expriment comme l'indique notamment un avis rendu public de la Commission parlementaire (à majorité démocrate) : elle déclare illégal l'acte commis par la CIA en publiant un « Manuel de la guérilla » destiné aux rebelles opposés au régime nicaraguayen.

LE PROBLEME N° 1

A la veille des élections du 6 novembre, Daniel Ortega élu président, déclarait au « Monde » : « La guerre est le problème numéro 1 ». C'est que ce petit pays de 2,5 millions d'habitants, dont 65 % étaient analphabètes au moment de l'arrivée au pouvoir des sandinistes et dont le PNB par tête d'habitant était en 1977 de 840 dollars — ce petit pays représenterait un danger pour la sécurité des Etats-Unis. « Une reprise en mains » s'imposerait, car l'exemple du Nicaragua pourrait être dangereux. L'éventualité d'un dénouement guerrier est sérieusement envisagée. L'ambiance reste tendue. En témoigne une correspondance du « Monde », parmi d'autres (2).

« Les sandinistes ont déjà préparé un "plan de repli dans la montagne" pour déclencher une éventuelle guérilla contre des troupes d'occupation américaines. Il ne se réclament pas pour rien de Sandino, qui s'est battu contre les "Yankees" dans la Nueva Segovia au nord du pays. Ils organisent la défense de Managua, sans doute sans trop d'illusions. Ils savent qu'ils sont au plan aérien, à peu près complètement désarmés face à la fantastique puissance de feu des Etats-Unis (ils sont même, de ce point de vue, en nette situation d'infériorité par rapport à leurs voisins). Selon l'Institut international pour les études stratégiques (IISS), le Nicaragua a douze avions de combat et aucun hélicoptère, alors que le Salvador en a respectivement cinquante-neuf et neuf, le Guatemala seize et quatre, le Honduras trente et zéro. »

Une aventure militaire ne serait sans doute pas d'un grand bénéfice politique pour les USA. Stratégiquement rien de comparable à la crise

(2) Le Monde du 14 novembre 1984.

des fusées de Cuba il y a 22 ans. Peut-être que géopolitiquement, refait surface le doublage du canal de Panama au Nicaragua.

On se demande donc si les armes ne risquent pas de désavouer les urnes. Les élections n'ont pourtant pas manqué de préparation, ni d'ouvertures. Et pour commencer le recul de l'analphabétisme, car voter demande un minimum d'instruction. Cette campagne menée en coopération avec l'UNESCO et des enseignants cubains touchait à sa fin en décembre ainsi que l'annonçait le Père Cardenal, ministre de l'Éducation. Il annonçait qu'à partir de la prochaine année scolaire le Nicaragua n'aura plus besoin de ses enseignants, ni des enseignants cubains, 1.500 jeunes formés dans les écoles normales entrant dans le circuit. Ce succès n'a pas empêché la Compagnie de Jésus d'exclure Fernando Cardenal de ses rangs, pour avoir ignoré l'interdiction papale d'occuper une charge publique.

LES ELECTIONS

Pour rappel c'est le 21 février 1984 que fut annoncée la tenue des élections le 4 novembre de la même année. Leur préparation se déroula sur deux terrains : le politique et le législatif. Cette fonction était assurée depuis la révolution par la Junte de gouvernement et le Conseil d'Etat composé de 51 membres représentant sept organisations syndicales (toutes), dix partis politiques, (dont ceux qui n'ont pas voulu participer aux élections), 14 diverses institutions et organisations telles que l'Union des Journalistes, l'Association des Femmes, la Confédération des Chambres de commerce, l'Union des Producteurs agricoles, les Forces armées, etc. Le Conseil d'Etat est membre de l'Union Interparlementaire. La nouvelle Assemblée Nationale reprendra l'ensemble des fonctions législatives pour une durée de six ans, y compris la rédaction d'une Constitution. Il ne nous paraît pas inutile, même après coup, d'indiquer sur quelle base s'est déroulé le scrutin (3).

Le vote

Il n'est pas obligatoire. Il constitue un droit à partir de 16 ans. Il faut se faire inscrire au préalable (pas de listes électorales sous Somoza !). Sont exclus du vote les condamnés de droit commun, les ex-officiers des services somozistes non encore jugés, et les chefs de la contre-révolution.

Les candidats

Etre âgé de 21 ans, ou 25 ans pour les postes de président ou vice-président (pour ces deux derniers postes il faut être laïque); être Nicaraguayen et jouir de ses droits politiques.

Le système électoral

Il est presque totalement proportionnel avec une double répartition des restes, par circonscription et national, permettant à de très petits partis d'obtenir un siège (dès plus ou moins 1 % des suffrages). Il y a neuf circonscriptions dont le nombre d'élus varie de un à vingt-cinq suivant le nombre d'habitants (90 sièges au total).

(3) Nous empruntons ces éléments à la brochure sur les élections éditée par le Comité de solidarité avec le Nicaragua - octobre 1984 - Bruxelles.

Un Conseil suprême électoral, pluraliste, a veillé à l'organisation générale. Toute plainte ou recours pouvait être portée à trois niveaux à partir d'une des 4.152 Juntas réceptrices des votes (bureau de vote et de dépouillement). Tous les partis pouvaient y placer des témoins. Le Conseil suprême électoral a édité un manuel de formation électoral, brochure illustrée expliquant les diverses étapes de l'exercice du vote. On peut notamment y voir et y lire : comme s'inscrire, le registre électoral, comment voter, etc. etc.

Suivant l'Institut des statistiques et de recensement du Nicaragua, sur 1.665.528 personnes en âge de voter, 1.560.588 se sont inscrites. 80 % des inscrits ont participé aux élections.

LA POLITIQUE ELECTORALE ET LES RESULTATS

Les partis qui avaient demandé ces élections au plus tôt furent les premiers — et les seuls — à ne plus les vouloir : il s'agit des partis classiques de droite toujours prêts à nier une légalité qui leur serait défavorable. Ils exigeraient notamment comme prix de leur participation la levée de l'état d'urgence (ce qui fut admis en grande partie malgré la situation militaire tendue), la séparation de l'Etat et du Parti Sandiniste (à définir dans la nouvelle constitution ?), la suppression des Comités de défense sandinistes (organisations de masse) ainsi qu'une amnistie pour les somozistes emprisonnés et les dirigeants des « contra » ! Certaines formations du centre furent moins excessives alors que la Coordination démocratique (regroupant trois partis : Social-Chrétien, Social Démocrate et Libéral Constitutionnaliste) et le Parti Libéral Conservateur maintenaient leur refus malgré plusieurs réunions de conciliation avec le gouvernement. Quatre jours avant le scrutin le Parti Libéral Indépendant se retira aussi, après avoir mené sa campagne (ses élus seraient validés malgré tout).

Cette campagne électorale fut vive car l'abstention était prônée notamment par « La Prensa » l'important quotidien en lutte contre le gouvernement et par de nombreuses radios libres (elles sont 80 à Managua). Des subventions gouvernementales avaient été accordées à tous les partis d'opposition (9.000.000 de cordobas pour chacun).

Les six partis qui se présentèrent finalement obtinrent les résultats suivants : 61 sièges au Front sandiniste dont le leader Daniel Ortega recueille 66,97 % des voix pour la présidence. 14 sièges au Parti conservateur Démocrate (centre droit). 9 sièges au Parti Libéral Indépendant (centre droit), 6 sièges au Parti Populaire Social-Chrétien. Les six sièges restant sur les 90 se partagent entre les deux Partis communistes et le Mouvement trotskyste.

Comme l'écrit J.P. Marthoz dans « Le Soir » du 15 novembre 1984 :

« Ceux qui avaient conseillé à la coordination démocratique et à son chef de file, Arturo Cruz, de boycotter le scrutin doivent bien admettre aujourd'hui qu'ils ont mal joué. Les votes blancs ou nuls atteignent à peine dix pour cent et la CDN participe désormais au dialogue national en position de faiblesse, marquée de l'opprobre de s'être prêtée aux manœuvres américaines et d'avoir réclamé une négociation avec les soldats perdus de l'ancienne dictature.

» Les conditions d'un nouveau dialogue apparaissent pourtant réunies. L'Eglise catholique, pilier de l'opposition au sandinisme, l'a compris puisque la hiérarchie s'est gardée d'appeler au boycottage et de critiquer les résultats du scrutin. "Les gouvernants doivent servir l'ensemble du peuple nicaraguayen et pas seulement les sandinistes", a déclaré prudemment l'archevêque Obando Y Bravo. »

Cette volonté de changement pour plus de justice peut-elle attirer les foudres d'une croisade historiquement vouée à l'échec ?

ANNEXE 1

Niveau de vie en Amérique Latine.

(PNB : produit annuel par habitant - TA : taux d'analphabétisation)

Nicaragua Guatemala Panama Porto Rico Salvador Honduras

PNB (en dollars US 1977)	840	910	1.290	3.151	614	480
TA (1977)	65	54,6	21,7	10	40,5	40,5

Suivant les mêmes critères le PNB en Suisse serait de 22.500.

ANNEXE 2

Les sept formations qui étaient inscrites, le **1^{er} octobre 84** pour participer aux élections du 4 novembre étaient, dans l'ordre :

Le Parti populaire social chrétien (PPSC), une dissidence de gauche du Parti social chrétien, membre de la Coordination démocratique;

Le Mouvement d'action populaire marxiste-léniniste (MAP-ML), extrême gauche, de tendance trotskyste;

Le Parti conservateur démocratique du Nicaragua (PCDN), une dissidence du vieux Parti conservateur. Son chef, M. Cordova Rivas, appartient au gouvernement;

Le Front sandiniste de libération nationale (FSLN);

Le Parti communiste du Nicaragua (PC de N). Fondé en 1967, scission du parti communiste d'origine. Se réclame du marxisme-léninisme et formule une critique de gauche du Front Sandiniste;

Le Parti libéral indépendant (PLI). Né d'une scission du Parti libéral nationaliste de Somoza en 1944. C'est un militant du PLI qui a assassiné « Tacho » Somoza, père du dictateur renversé en 1979. Le PLI a activement participé à la lutte contre Somoza;

Le Parti socialiste nicaraguayen (PSN). Fondé en 1944, interdit par Somoza, (Parti communiste d'origine - soutien au Front Sandiniste).

Depuis lors, le PLI a annoncé qu'il ne participerait pas au scrutin du 4 novembre. Et le PCDN a éclaté, une partie de ses membres se prononçant pour le boycottage.

(D'après « Le Monde »)

EN DIAGONALES

DEUX VIES, DEUX UNIVERS

PIET VERMEYLEN - ANDRÉ LEYSEN

Deux conférences de presse à succès ont marqué la parution quasi simultanée de livres autobiographiques de deux de nos contemporains, tous deux Flamands — le socialiste Piet Vermeylen, dont l'ouvrage s'intitule « Een gulzig leven » (« Une vie gourmande »); l'homme d'affaires, dirigeant de la FEB, André Leysen, auteur de « S'engager et puis voir ».

Deux auteurs, deux éditeurs, mais aussi deux cultures et deux univers.

Il y a chez Piet Vermeylen une générosité, une ouverture, une curiosité avides. « Gourmandise », dit-il.

Les caractéristiques d'André Leysen sont d'un autre ordre : à partir de quelques expériences de sa vie de businessman, il entend démontrer qu'avec de la détermination et du bon sens, bien des défis de la crise peuvent être relevés.

Apparemment, il y a ici et là une forme de confiance dans l'homme.

Il me semble que l'homme auquel Piet Vermeylen fait confiance, c'est d'abord l'exploité, l'opprimé, le citoyen qui lutte pour le respect de ses droits; c'est aussi l'artiste, le créateur.

L'action humaine qu'exalte Leysen se situe au niveau de la conduite d'une entreprise, dominée par la loi de la jungle. Et l'idéologie qui s'affirme ici est celle de la réussite, une réussite assurée à qui la mérite.

UNE VIE GOURMANDE

« Une vie gourmande » est un recueil d'histoires souvent savoureuses.

Fils d'Auguste Vermeylen, époux d'une Wallonne qui non seulement apprit le néerlandais par amour mais devint Flamande par conviction, militant communiste pendant huit ans (jusque 1930) puis notable socialiste — P. Vermeylen raconte ses souvenirs d'étudiant, d'avocat, de professeur d'université, de parlementaire, de ministre... S'il énumère avec complaisance les conférences qu'il a faites, les préfaces qu'il a signées, les colloques qu'il a présidés, son appétit de vivre s'est manifesté, il est vrai, dans beaucoup de domaines — du droit maritime au cinéma, en passant par le féminisme, la cause flamande, la lutte contre la xénophobie. Une vie gourmande, oui. Une vie heureuse et bien remplie.

Piet Vermeylen a plaidé avec Robert Lejour au procès intenté en 1933 contre Joseph Thonet, en Cour d'Assises de Liège. Quelques mois plus tôt, il avait siégé dans le jury international chargé de faire un « contre-procès Dimitrov », après l'incendie du Reichstag. De 1936 à 1939, il a collaboré à « Combat », s'est souvent opposé à P.H. Spaak, s'est élevé contre les accords de Munich. Il est soucieux de ne pas céder à l'anticommunisme et à l'antisoviétisme ambiants. La guerre, il l'a passée en Angleterre, où il s'est lié d'amitié avec Camille Huysmans puis Henri Rolin. Il continue de se réclamer du marxisme, qui constitue, écrit-il, « le noyau du socialisme ». Non sans coquetterie, il rappelle que lors des défilés du 1^{er} Mai de 1949, il s'est trompé de cortège et qu'il a, à la consternation de certains, manifesté dans les rangs communistes, alors qu'il était ministre de l'Intérieur.

Piet Vermeylen occupe à coup sûr une place particulière dans son parti. Son incontestable indépendance d'esprit n'est cependant pas illimitée. Son féminisme — réel en maintes autres occasions — ne l'a pas incité à critiquer les initiatives de son ami Roger De Wulf contre les femmes chômeuses. On pourrait encore s'étonner d'autres silences. Mais ils n'enlèvent rien à la stature peu commune de ce militant âgé de 80 ans dont la vie est restée un banquet.

« S'ENGAGER ET PUIS VOIR »

Féru de bon sens, en quête de juste milieu, ne reculant pas devant des choix difficiles : telles est l'image qu'André Leysen tient à donner de lui. Image d'un homme d'action, très lié au business allemand, enthousiaste de la cogestion à l'allemande, prodigue de citations allemandes. Il témoigne d'une discrétion de bon aloi à propos de son passage d'adolescent dans les rangs des Jeunesses hitlériennes. Sans doute n'est-ce pas cet épisode, terrible mais bref et lointain, qui est déterminant. Ses liens avec quelques-uns des maîtres de l'économie allemande — Stinnes, Bayer — ses louanges insistantes du « système allemand » sont plus significatifs.

André Leysen raconte trois aventures de sa vie d'entrepreneur. Ahlers, ou comment de la modeste affaire de son beau-père (allemand) il fit un très prospère holding, actif dans trois branches — agence maritime, navigation et assurances. Agfa-Gevaert, ou comment, par « un acte de foi », Bayer est devenu le vrai patron de cette entreprise belgo-allemande, fusionnée en 1964. L'affaire du groupe « De Standaard » enfin, ou comment Leysen a concouru au sauvetage « d'organes de presse chrétiens, défendant les intérêts légitimes du peuple flamand, la libre entreprise et la démocratie pluraliste ».

De ces expériences découlent des enseignements virils.

Avant tout, la supériorité de l'entreprise privée sur le secteur public, lequel serait « par essence » conservateur. Mais aussi la conviction que « la propriété collective, c'est la pauvreté collective ». Et encore que la seule « puissance organisée » en dehors des partis, ce sont les organisations syndicales. La Fédération des entreprises de Belgique ne serait-elle qu'un ectoplasme ? Pourquoi dans cette hypothèse avoir consenti à la présider ? On notera enfin avec quelle insistance l'auteur de « S'engager et puis voir » revient sur les vertus du bon sens et de la sérénité. Si le premier triomphe, les syndicats renonceront à un dogmatisme pernicieux. Si on s'arme de la seconde, on doit admettre que le chômage est un phénomène passager. Bref, le message d'André Leysen est simple : « Faites face à la crise et lancez-vous ». Une idéologie de grand carnassier, encouragée par les bénéfices (triplés en 84) d'Agfa-Gevaert...

Rosine LEWIN.

Piet Vermeylen « Een gulzig leven » - Kritik (260 pages) Leuven.

André Leysen « S'engager et puis voir - les crises sont des défis » - Duculot, Gembloux, 190 pages.

MEDIA : ÇA BOUGE

« Le Monde » va-t-il changer de base ?

Le prestigieux quotidien français, qui s'est hissé au rang d'institution, est pour le moins déstabilisé. Et le vacillement du « Monde » a valeur de symbole. Que même lui maîtrise mal les problèmes technologiques et financiers, que chez lui

aussi le lectorat régresse, voilà qui est significatif d'une certaine fragilité de la presse. Encore qu'à examiner les chiffres de la perte en lecteurs — 70.000 entre 1981 et 1984 — on peut se demander si les options politiques de plus en plus « centristes » du « Monde » ne sont pas en cause. Les propositions formulées par son gérant pour remédier aux difficultés, à savoir baisses des salaires, compression du personnel, vente de l'immeuble de la Rue des Italiens à Paris, ont été refusées par la société des rédacteurs. Il y a eu grève et André Laurens a démissionné.

Mais la presse française compte encore des groupes puissants et prospères, qui ont depuis longtemps pris en compte les mutations technologiques et pour qui les media sont tout à la fois business et source de pouvoir.

Le groupe Hersant est de ceux-là. Inquiet du dynamisme expansionniste de Hersant — qui contrôle 38 titres, dont 19 quotidiens — le gouvernement Mauroy avait déposé un projet de loi visant à la transparence et au pluralisme de la presse. Il aura fallu trois passages au Sénat — après une assez rapide adoption à l'Assemblée nationale — pour que le projet soit enfin voté, en septembre 1984. La loi, si violemment critiquée à droite au nom de la Liberté, n'a cependant pu restreindre le pouvoir de Hersant : elle n'a pu que planter des bornes autour de son empire.

Est-ce en raison de ce coup d'arrêt à son expansion en France que Robert Hersant s'intéresse à la Belgique ? L'intérêt n'est pas neuf, en tout cas, puisque depuis 1975, il contrôle le quotidien « franco-belge » *Nord-Eclair*, qui dispose de trois éditions pour le Hainaut (Mons, Tournai, Mouscron) et que, par ailleurs, il est administrateur de la société « Rossel » depuis mai 1983. Mais cet intérêt vient d'être confirmé avec éclat. A la fin de 1984, Robert Hersant a pris une participation majoritaire dans la chaîne de trois journaux hennuyers, en même temps qu'il annonçait avoir loué pour vingt ans le titre du quotidien libéral *La Province*, ce à partir du 1^{er} janvier 1986. Avec *Nord-Eclair*, *Le Rappel*, *l'Echo du Centre*, le *Journal de Mons* et peut-être demain *La Province*, le groupe Hersant s'assure ses grandes entrées en Hainaut.

Dans le domaine des media, ce sont cependant les tribulations de la société Dupuis qui auront été les plus spectaculaires. Numéro 1 de la bande dessinée, éditeur entre autres des fameux Schtroumpfs, Dupuis avait aussi créé une filiale (SEPP) qui passait pour un partenaire possible de la RTBF sur le plan des coproductions. Ces activités multiples ont suscité des convoitises de haut niveau. En octobre, la firme Dupuis était achetée par le tandem Hachette-Groupe Bruxelles Lambert. Un mois plus tard, la famille Dupuis ne se considérant plus comme engagée par l'accord de vente d'octobre, traitait avec plus offrant, les Editions Mondiales, deuxième groupe français de presse-magazine.

Ce nouvel arrangement allait néanmoins être mis en cause par le tribunal de commerce de Bruxelles, auquel Hachette-GBL (lisez Albert Frère) réclamait justice. Ainsi donc, Albert Frère, non content de jouer les redresseurs de torts, a pu apparaître comme le sauveur d'une industrie wallonne. Bien joué ! On n'oserait jurer que le feuilleton est terminé.

Une leçon s'en dégage dès à présent : les groupes financiers sont de plus en plus attirés par le domaine des media et y investissent, au-delà des frontières et quelles que soient les technologies mises en œuvre.

Il n'est pas évident que la gauche aperçoive l'ampleur de l'enjeu.

R.L.

DES GROSSES FICELLES AU CABLE

Les titres des journaux sont souvent, dans la plupart des langues sans doute, un concentré d'idiomes et de tournures elliptiques qui nous en rendent la lecture hasardeuse dans une langue qui ne nous est pas maternelle. Mais la langue de Molière, qui m'a pourtant élevé, n'est semble-t-il point mère de qui veut. J'ai dû il y a peu me rendre à cette évidence à la lecture de deux quotidiens francophones et respectables, qui évoquaient, chacun à leur manière, la vente, par le gouvernement britannique, de sa régie des téléphones et télécommunications, British Telecom (BT). Le 24 novembre, en effet, *Le Monde* faisait état de « La privatisation de British Telecom — Une réussite du *thatchérisme* », pendant que le même jour, notre *Libre Belgique* titrait « British Telecom passe dans le public » !

Il ne s'agissait pas bien sûr d'une coquille ni même d'un contre-sens involontaire : BT passait dans le public comme une invention par exemple « tombe dans le domaine public », c'est-à-dire que chacun peut en faire ses choux gras ! Ah ce cher public ! Tous ces nouveaux petits actionnaires privés (leur nombre pourrait atteindre, disait-on, en cette fin d'année, un million et demi) qui se partageront un bon tiers des 51 % du capital de BT qui sera mis en vente, ne font-ils pas en effet un beau public ? Mais si nos thatchéristes de la plume se plaisent à montrer ces Anglais qui « se découvrent des goûts d'actionnaires » (voir la *Libre* du 1^{er} décembre), ils sont bien moins explicites que ne l'était Francis Cornu dans *Le Monde*, sur la logique politique rigoureuse qui anime Madame Thatcher qui, en fait de privatisation, n'en est pas à son coup d'essai (voir British Aerospace, Britoil, Jaguar et British Airways...).

C'est que chez nous, si les problèmes ne se posent pas tout à fait dans les mêmes termes qu'outre-Manche, l'énorme jeu d'influence qui se noue actuellement autour des télécommunications et de notre RTT n'en représente pas moins une poudrière pour la vie politique belge. L'annonce, dès le début de l'année passée, d'un éventuel « contrat du siècle » qui, pour quelque 40 à 100 milliards de francs, permettrait à la RTT d'équiper le pays en centraux téléphoniques digitaux, prélude à un recâblage complet du réseau en lignes en fibres optiques à très haute capacité de transmission, cette annonce, donc, aura déjà ravivé pas mal de polémiques et de conflits d'autorité autour des thèmes du service public, du monopole de la RTT, des politiques des transmissions par câble, etc., comme elle aura déjà soulevé pas mal de vagues dans la mare communautaire, des vagues qui ont même déferlé au sein du cabinet de Mme d'Hondt, secrétaire d'Etat aux PTT.

De tels enjeux, où se mobilise en fait toute l'idéologie néolibérale, valent bien, pour un journal comme la *Libre*, que l'on brouille un peu les cartes : un titre, ça coûte si peu, mais ça marque tellement dans la conscience des gens ! Car c'est bien d'idéologie qu'il s'agit. De la doctrine d'une Madame Thatcher au pragmatisme d'un Herman De Croo qui, pour trouver les capitaux nécessaires à la RTT, envisage de recourir au leasing, c'est-à-dire à une privatisation partielle, la politique est la même : limiter l'influence du secteur public dans les sphères économiques les plus rentables. Et pour qu'on y croie, il faut qu'une telle politique apparaisse comme le bon sens même. C'est à cet exercice que s'employait il y a quelques mois un « nouvel économiste », Marc Cools, dans une Carte Blanche du *Soir* au titre évocateur (encore !) « Libérer les télécommunications ». Pour lui, ce n'est pas tant le caractère privé ou public de la RTT qui fait problème mais son monopole sur l'ensemble de la filière des communications. Et de suggérer que l'on admettrait

mal qu'une compagnie de distribution d'électricité ne se contente pas d'amener le courant dans notre cave et se mette en tête de décider de l'achat de notre moulin à café ou de notre lessiveuse. Assimilant alors allègrement l'information, c'est-à-dire le discours, l'idéologie, à un appareil électro-ménager, notre nouvel économiste dénie aussitôt à tout pouvoir public le droit de contrôler ce qui pourrait être envoyé dans chaque foyer par ce fameux câble ! Bien sûr, pour ce qui est d'installer celui-ci, ce qui coûtera le plus cher à tous les citoyens, la RTT peut garder son monopole : si un gosse tombe dans une tranchée ou si une petite vieille se casse le fémur en glissant dans la boue, autant que ce soit un service public qui porte la casquette !

Marc RAYET.

PÉGARD

Une brochure éditée par le PCB
Sous le patronage de la Fondation Joseph Jacquemotte

24 pages — 20 F.

Un colloque de l'Institut d'études marxistes sur

L'AVENIR DU TRAVAIL

Quand ? Jeudi, vendredi et samedi, les 14, 15 et 16 février 1985

Où ? Auditoire Q de la VUB, avenue de la Plaine 2, 1050 Bruxelles

Langues : néerlandais, français, anglais

Objectif : susciter un large débat sur base de données scientifiques et au départ d'un engagement de gauche, à propos des conséquences pour la population laborieuse des nouvelles technologies. Une introduction sera présentée par section, suivie de discussion. Il est possible de présenter dans le cadre de ce temps de discussion, des textes écrits.

Agenda

jeudi 14 février

- matin a) les conséquences économiques de l'automation dans le cadre du capitalisme, et après la suppression du capitalisme.
Introduction par Ernest Mandel (VUB) néerlandais
- b) Révolution technologique et conséquences pour les relations Nord-Sud
Intr. par François Houtart (UCL) français.

vendredi 15 février

- matin c) Automation, robots et organisation du travail : aspects techniques et organisationnels des nouvelles technologies
Intr. par John Evans (Institut des syndicats européens) anglais.
- d) Travail, temps libre et praxis : changements dans l'emploi du temps et leurs effets pour la praxis sociale
Intr. par Eric Corijn (VUB) néerlandais.

samedi 16 février

- matin e) Intelligence artificielle et raison humaine
Intr. par Rod Holt (expert Apple - USA) anglais.
- f) Ordinateurs, démocratie et combat pour une démocratie autogestionnaire
Intr. Oscar Steenhaut (VUB) néerlandais.

Vendredi soir : Débat sur l'avenir du travail et du mouvement ouvrier
(français-néerlandais)

Inscriptions à l'I.E.M., VUB, Lok. L409, Pleinlaan 2, 1050 Bruxelles. Tél. 02(641.27.60.

LIVRES

LES DROITS DES CITOYENS LES PLUS DEMUNIS

Les actes d'un colloque tenu à Namur le 16 mars dernier sur « Les droits des citoyens les plus démunis » viennent d'être publiés. Le colloque n'était ordinaire ni par ses ambitions, ni par l'intérêt qu'il a produit parmi ses 500 participants, ni par ses conclusions. On les lira moins comme un document académique que comme une contribution, par moments passionnée, au dossier de la pauvreté.

D'emblée, un rapport introductif donne à ce dossier une dimension politique. Jacques Fierens y déclare « Ce colloque doit dire que le redressement économique d'un pays ne justifie pas d'ôter à des milliers de citoyens la protection des droits fondamentaux. Que le mépris de la dignité d'un seul est dangereux pour l'ensemble du corps social. On reparlera sûrement de la manière dont l'arrêté royal n° 244 publié au Moniteur du 25 janvier 1984 sabre dans les possibilités d'aide des CPAS ».

Cinq « ateliers » ont fonctionné, organisant des échanges sur les thèmes du travail, des revenus, de la consommation, de la justice, de la famille — en s'efforçant d'approcher les problèmes sinon avec les yeux des pauvres, du moins en fonction des pauvres, des exclus.

L'atelier « Revenus » a dû vivre de grands moments. C'est là que Xavier De Beys a analysé les restructurations — notamment idéologique — de la Sécurité sociale, dont la mission de protection collective a fait faillite. Léopold Morgenthal y a décortiqué les bases du calcul du minimex, en propo-

sant que dorénavant ce soit les revenus nets qui servent de point de départ à ce calcul. Henri Funck est revenu, comme prévu, sur la portée de l'A.R. 244 : il acte que l'arrêté, élément d'une « législation de crise », tend à faire de la sécurité sociale « l'instrument devant permettre d'assurer un minimum de moyens d'existence », tout en fondant les allocations sociales sur la situation familiale. A propos toujours de cet arrêté, Jean-Marie Berger a déclaré que le gouvernement avait ouvert une porte latérale, à côté de la porte d'entrée actuelle du CPAS, une porte latérale à l'enseigne du « Centre public de récupération de l'aide sociale ». Quant à Jacques Fierens, il a montré combien le droit à la dignité humaine — avec la garantie d'aide sociale qu'y associait la loi de 1976 — s'inscrit bel et bien dans la définition des Droits de l'Homme. Ce qui a fait écrire (ou dire) in fine par Xavier Dijon, que le débat sur la pauvreté est directement lié au débat sur la démocratie. Constat essentiel, même si à nos yeux X. Dijon le formule de manière abstraite, en évoquant par exemple « ce que la démocratie a réussi pour la classe prolétaire » — N'est-ce pas plutôt le mouvement ouvrier qui par ses luttes a fait avancer la démocratie ?

A l'atelier « Consommation », on se devait de s'arrêter — entre autres problèmes — à celui des coupures de gaz et d'électricité. Occasion pour Yves Brulard et Béatrice Haubert d'éclairer l'opposition entre logique de rentabilité et logique de service public.

Ce ne sont pas les seuls ateliers qui aient réalisé un travail original : partout on a eu le souci de ne pas se limiter à des analyses descriptives, mais d'élaborer ou de reformuler des propositions de solutions à court et moyen terme. Ainsi, en synthétisant les propo-

sitions de l'atelier « Revenus », Georges Remion devait-il acter qu'elles constituent « un excellent état de la question », soulignant combien le droit théorique à un minimum garanti est grevé concrètement par des incertitudes, et rappelant que l'accès à une formation et à un travail reste hypothétique.

C'est ainsi que Bernard Maingain devait déclarer au terme des travaux de l'atelier « Consommation » que « la production de richesses dans une économie de marché à laquelle nous adhérons n'a de signification que si elle rencontre les besoins et respecte la liberté de chaque individu », et que Jean Gillardin, au terme des travaux de l'atelier « Justice » devait mettre l'accent sur l'urgence d'un changement significatif au cœur même de l'institution judiciaire, afin d'assurer une véritable démocratie judiciaire. Quant à Suzanne Boonen-Moreau, chargée de conclure la réflexion de l'atelier « Famille », elle eut des accents à la fois désabusés et prophétiques, invoquant la nécessité de « refaire le droit et le monde », et insistant sur l'urgence du dialogue avec les plus démunis.

On en revient ainsi à ce qu'on peut considérer comme un fil conducteur du colloque — la conscience de la dimension politique du dossier. Une conscience qui témoigne de la force que peut prendre la critique sociale et politique, quand les observateurs (qui se veulent aussi acteurs) s'arcbutent sur les réalités.

R.L.

Les droits des citoyens les plus démunis — actes du colloque de Namur. Travaux de la Faculté de Droit de Namur — avec la col-

laboration de la Fondation Roi Baudouin — Editions Larcier — 375 pages — 750 Fr.

NICARAGUA

Pour une approche directe du Nicaragua, à défaut d'une visite sur place, la lecture de la presse nationale, et singulièrement de « Barricada », organe du Front sandiniste de libération nationale, est très recommandée. Conseil peu réaliste, nous dira-t-on : on ne trouve pas « Barricada » au kiosque du coin et tout le monde ne lit pas l'espagnol.

Certes, mais il y a des gens qui ont pensé à tout cela et qui rendent le conseil opérationnel. Le CRID (Centre pour la recherche interdisciplinaire sur le développement) vient de publier le deuxième tome d'un recueil de commentaires de « Barricada », dûment traduits et répertoriés. C'est un remarquable outil pour ceux qui cherchent à mieux cerner les réalités du Nicaragua, en particulier les conditions dans lesquelles s'est déroulée l'année 1983, en ce compris la discussion sur la loi électorale. Face à une désinformation bien organisée, la diffusion de ce recueil permet de mieux mesurer l'action du gouvernement révolutionnaire; de mieux apprécier la nature des relations entre ce gouvernement, l'Eglise institutionnelle et les communautés chrétiennes de base; de mieux analyser l'état de l'économie et ses problèmes; de mieux saisir les controverses autour du service militaire et des Miskitos. Bref, même si 1983 nous paraît déjà lointain, les textes fournis par le CRID sont du plus haut intérêt.

CRID - 152, rue du Viaduc - 1160 Bruxelles.

REVUES

PROFESSION ? JUGE...

Un dossier de la Revue Nouvelle

Il y a parfois des coïncidences qui n'en sont pas. La justice, les juges, le monde judiciaire et ses multiples implications sociales, économiques, politiques prennent de plus en plus d'importance dans une société en crise où le mot pouvoir revient trop souvent dans les conversations de café du commerce. En fait, le droit envahit notre vie. Non seulement notre vie politique — cours d'arbitrage, pouvoirs spéciaux, perquisitions légales — mais notre quotidien. La notion d'emploi, de préavis, de licenciement... La venue de l'huissier pour saisir le mobilier ou parce que la facture de gaz reste impayée... Deux revues cette année ont tenté de cerner le « pouvoir judiciaire ». La revue *Socialisme* et ses « regards sur la justice » examinant ce pouvoir subsidiaire, relatif, conservateur mais aussi garant des libertés individuelles lorsqu'il n'est pas tenté par le vertige de l'exercice du pouvoir lorsque l'État démocratique vacille... Juger les juges... ou la société ? Les multiples réflexions de la Revue nouvelle d'octobre 84 rejoignent évidemment les interrogations de la revue *Socialisme* de janvier 84.

Si dans la revue *Socialisme*, la plume de magistrats se coiffait d'un pseudonyme, dans la Revue nouvelle, des juristes « osent » signer leurs réflexions. Mais les uns et les autres se sont manifestement abreuvé à la même source. Celle des juristes démocrates et du syndicat de la magistrature.

Les juges ? Ils sont partout. Pastichons le septième art et exclamons-nous : « profession ? Juge... ». Le troisième pouvoir, c'est eux, écrit Béatrice Haubert. « 1.659 magistrats qui du

juge de paix du fond de l'Ardenne au distingué conseiller à la Cour de cassation siégeant place Poelaert à Bruxelles, nous jugent, nous départagent, nous divorcent, nous acquittent et nous condamnent ». Les juges sont nés avec l'indépendance de la Belgique. On ne peut être juge et partie dit-on. Encore faut-il se demander si « le palais reste au milieu de la Cité ». Les juges et la justice sont des acteurs de la société. Ils la protègent, ils l'influencent, ils en sont partie prenante. Les juges aujourd'hui s'impliquent davantage qu'autrefois dans le règlement des conflits. Avortement, usine en grève, mais aussi politique économique et sociale. Ce sont des juristes qui ont fabriqué la loi Gol sur l'immigration ou la loi de protection de la jeunesse. Suffit-il de les « siffler » quand ils agissent à droite et de les « applaudir » quand ils agissent à gauche ? Faut-il juger les juges sur leurs actes ? Oui sans doute, car s'ils sont les garants de notre liberté, ils doivent aussi accepter la critique du peuple... Le juge, direz-vous, peut s'abriter sous les lois. Et bien ce n'est pas toujours aussi simple. Paul Martens n'hésite pas à écrire : « Pour le juge de l'entreprise, pas de dérobade possible ». Il est aux prises avec la crise, avec les égoïsmes et les conflits. Or ce juge se trouve devant un arsenal législatif lézardé, dépassé, constate Paul Martens. Cependant il tranche. La loi sur la faillite ? 16 avril 1851. « Quand l'entreprise en difficulté devient le modèle commun de l'opérateur économique, que peut faire un juge avec une loi datant des beaux jours de la révolution industrielle ? » Certes, la loi de 1851 peut s'appuyer sur l'article 475 : un tribunal peut autoriser la continuation des opérations commerciales après faillite si l'intérêt des créanciers l'exige. For-

mule suffisamment vague que pour permettre des jugements contradictoires... Quelques décisions influencées par « l'utopie autogestionnaire » (Culina, Sablières Marchand) consacrent le droit du travailleur à gérer l'entreprise en faillite. « En sens inverse, des juges de paix ont réactivé à propos d'occupations d'usine les vertus du droit de propriété ». « L'empereur, Urban-Bois, Carrosserie Liégeoise ». Trois jugements récents dans le bassin liégeois défavorables aux travailleurs... Il existe donc un ordre public économique qui comme l'ordre public moral ne pourra jamais être inséré dans les textes. Mentalité nouvelle et rapport de force ? Danger certes des jurisprudences locales et des « jugements politiques » mais, constate Paul Martens, qui d'autre peut offrir les garanties du contradictoire, de la défense, de la motivation et du recours ? Après le juge d'entreprise, le juge du travail. Jacques Van Drooghenbroeck, constate la prolifération de textes réglementaires et l'irruption d'une législation de crise bradant le droit social sur l'autel du réalisme économique. Un exemple ? Le terrain du chômage. L'article 143 qui exclut du bénéfice des allocations les personnes dont le chômage est « anormalement long » date de 1963.

C'est à partir de 1975 que l'ONEm le prend très en considération... Et certains tribunaux, bien que l'appréciation en cette matière vu le nombre de critères choisis permette une appréciation différente de celle de l'administration, se transforment en chambre d'enregistrement. Mais les tribunaux restent aussi un outil de défense des travailleurs. Jacques Van Drooghenbroeck regrette que la possibilité offerte aux travailleurs syndiqués d'être représentés et défendus en justice par un mandataire spécial employé par l'organisation syndicale n'a pas engendré la lame de fond attendue. Mais est-il vrai, comme il le dit, que les organisations syndicales continuent à

ne voir dans les tribunaux du travail qu'une parodie de justice.

Autre phénomène auquel sont confrontés les juges et la population : la violence. La montée de la violence. Ou plus exactement la psychose de la violence. « Le politique » en Belgique comme en France peut y voir un canal favorable pour renforcer l'appareil répressif de l'Etat. Benoit Dejemeppe et Marie-Françoise Rigaux estiment que les juges sont davantage confrontés à la crise du système pénal plutôt qu'à la prétendue montée de la délinquance. « La violence quantitativement la plus ruineuse, mais paradoxalement la plus intégrée, vient des accidents de route, responsables de plus de 99 % des morts non naturelles en Belgique ». Taux de violence criminelle ? 1,2 pour 100.000 habitants à Bruxelles, 18,8 aux Etats-Unis. Mieux vaut se promener aux étangs d'Ixelles que dans Central Park... « Délinquants responsables ou malades ? » Marie-Françoise Rigaux montre le désarroi du juge qui se lave les mains et s'appuie sur le psychiatre. Une psychiatrisation de la justice qui va croissant au détriment d'une recherche et d'une application de peines « alternatives », pourtant appliquées avec succès dans d'autres pays. Indemnisation, travail volontaire. Bref la réforme du code pénal s'impose. Mais quelle sera son orientation ? En matière familiale, Christian Panier constate que le juge a la délicate mission de fixer au coup par coup, la norme propre à chaque famille en péril... Y-a-t-il « péril » ou « atteinte à la morale établie » ? Couples en crise, jeunes en fugues, enfants battus, femmes battues... Le juge demain sera-t-il conseiller conjugal ?

Dernière image de la Justice, une image chiffrée, statistique qui révèle aussi un certain climat judiciaire. C'est « la magistrature saisie par les chiffres » de Nicole Berns-Lion. 17 femmes magistrats en 1961. Elles sont depuis 1983 au nombre de 257. La

magistrature reste « macho » mais de 1,2 % de femmes titulaires de ce poste judiciaire on en est arrivé à un plus honorable 15,5 %. L'égalité... Que gagnent les magistrats ? Entre 1.300.000 et 2.800.000 par an. Nettement moins que les PDG et les ministres. Devenir magistrat ? Il y a le parcours légal et le parcours du combattant, constate T. Culot.

Pas d'école de la magistrature en Belgique. Mais plutôt une longue marche de démarches auprès des supérieurs

hiérarchiques et des hommes politiques. Ministre de Justice et ministre du Travail ont un pouvoir certain... Alors les magistrats, c'est comme les journalistes à la RTBF. Ils sont obligés de jouer « l'appartenance politique ». Les juges ? Des hommes comme les autres et finalement des raisons d'œuvrer à la démocratisation de ce qui est encore aujourd'hui pour l'essentiel, une caste.

Jean-Pierre Keimeul.

contradictions

Sommaire du n° 42 Hiver 1984-1985, 160 pages, 250 FB, 40 FF,

Editorial

Michel DE VROEY, La crise actuelle : un essai de diagnostic

Edouard LEGRAIN, Pratiques du potentiel humain et travail social. Seconde partie. Emergence d'un nouveau paradigme de contrôle social.

Xavier ZEEBROECK, Expansionnisme soviétique - envahissant antisoviétisme.

Groupe Inter-Coordinations, La coordination sociale

CHRONIQUE, CSC-Charleroi : la chasse aux coucous est ouverte (Freddy Gaudin).

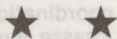
Les exemplaires de la revue et les abonnements peuvent être commandés à Contradictions ASBL, 2 avenue des Grenadiers, bte 1, 1050 Bruxelles et se régler par versement au compte 001-07110071-10 de Contradictions ASBL.

Parmi les plus récentes parutions dans la collection « L'Essentiel »

DEUX TEXTES DE KARL MARX

- Les luttes de classes en France
- Le 18 Brumaire de L. Bonaparte

tous deux commentés par Raymond Huard



Deux exemples d'histoire immédiate, où Marx est tout à la fois journaliste, historien, pamphlétaire, théoricien.

Deux œuvres fortes qui, à partir de situations de la France des années 1850, font encore réfléchir à aujourd'hui et à demain.

Editions Messidor - Paris - chaque volume : 50 F.F.

Les « Cahiers marxistes » sont déposés dans les librairies suivantes :

DU MONDE ENTIER

rue du Midi 162
1000 Bruxelles

**CERCLE D'ÉDUCATION
POPULAIRE**

rue des Deux Eglises 128
1040 Bruxelles

F.N.A.C.

City II, rue Neuve
1000 Bruxelles

LA RABOUILLEUSE

chaussée d'Ixelles 221
1050 Bruxelles

**PRESSES UNIVERSITAIRES
DE BRUXELLES**

av. Paul Héger 42
1050 Bruxelles

LE LIVRE ROUGE

av. Jean Volders 41
1060 Bruxelles

LIBRAIRIE CORMAN

rue Ravenstein 28-30
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE LEFÈBVRE

rue des Colonies 7-9
1000 Bruxelles

TROPISMES

Galerie des Princes 5-11
1000 Bruxelles

LIBRIS - 44

Passage 44 (bd. Botanique)
1000 Bruxelles

**LIBRAIRIE
DE LA COMMUNE**

rue des Grands Carmes 9
1000 Bruxelles

LIBRAIRIE BIBLIO

rue de la Régence 53
4000 Liège

LIBRAIRIE ANDRÉ LETO

rue d'Havré 9
7000 Mons

KRITAK

Vesaliusstraat 1
3000 Leuven

LIBRAIRIE DÉRIVE

rue des Augustins 17
5200 Huy

CLUB ACHILLE CHAVÉE

rue Hamoir 25
7100 La Louvière

L'ÎLE LETTRÉE

faubourg d'Aréval, 2
6720 Virton



**NE REGARDEZ
PAS LE MONDE
D'UN SEUL
OEIL.**

ET AU TRAVERS D'UNE PALISSADE

**LISEZ
LES CAHIERS
MARXISTES**

L'abonnement annuel : 700 F

L'abonnement « jeunes » (moins de 25 ans) : 350 F

Etranger : 800 F

Soutien : F

ADRESSE : 20, av. de Stalingrad - 1000 Bruxelles

Téléphone : (02) 512.07.04

CCP 000-0188745-80 de la Fondation J. Jacquemotte